



الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

“ Rapport d’Évaluation de la Politique d’Investissement en Tunisie 2023 ”

Juin 2024



LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 CROISSANCE DU PIB DANS LE MONDE 12

FIGURE 2. ÉVOLUTION DE LA VALEUR DU COMMERCE MONDIAL 14

FIGURE 3. ÉVOLUTION DU VOLUME DU COMMERCE MONDIAL 14

FIGURE 4. ÉVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE MONDIAL 15

FIGURE 5. ÉVOLUTION DU TAUX D'INFLATION MONDIAL 16

FIGURE 6. ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE NATIONALE 16

FIGURE 7. EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR 17

FIGURE 8. ÉVOLUTION MENSUELLE DU TAUX D'INFLATION (%) 18

FIGURE 9. EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE (%) 19

FIGURE 10. EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE ET LE DEFICIT BUDGETAIRE EN (% DU PIB) 20

FIGURE 11. EVOLUTION DU DEFICIT COURANT (EN % DU PIB) 20

FIGURE 12. EVOLUTION DES TAUX DE CHANGES (EURO/DOLLARS)..... 21

FIGURE 13. EVOLUTION DES FLUX D'IDEs ENTRANTS 24

FIGURE 14. FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE (FBCF) 25

FIGURE 15. EVOLUTION DU TAUX D'INVESTISSEMENT EN (% DU PIB) 26

FIGURE 16. BENCHMARK DU TAUX D'INVESTISSEMENT MOYEN (2016-2022) 27

FIGURE 17. DIVERSITE SECTORIELLE DU TISSU ENTREPRENEURIAL EN TUNISIE 28

FIGURE 18. ÉVOLUTION DE L'ICOR EN TUNISIE : 2018-2023 29

FIGURE 19. ÉVOLUTION DE L'EPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT 30

FIGURE 20. ÉVOLUTION DES CREDITS A L'ECONOMIE 31

FIGURE 21. EVOLUTION DES IDEs 31

FIGURE 22. ÉVOLUTION DES IDEs ENTRANTS (EN % DU PIB) 32

FIGURE 23. MONTANT D'INVESTISSEMENTS DECLARES (MDT) 33

FIGURE 24. POSTES D'EMPLOI.....	33
FIGURE 25. ÉVOLUTION MENSUELLE DE L'EMPLOI ET DE L'INVESTISSEMENT DECLARES DURANT L'ANNEE 2023 AU NIVEAU DE TOUS LES SECTEURS ECONOMIQUES	34
FIGURE 26. ÉVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON LE GLOBAL SOFT POWER INDEX...39	
FIGURE 27. LES 5 MEILLEURS PAYS AFRICAINS SELON LE INWARD FDI PERFORMANCE INDEX 2023	40
FIGURE 28. CLASSEMENT DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON LE «GLOBAL PEACE INDEX» ENTRE 2022 ET 2023	41
FIGURE 29. LA POSITION DE LA TUNISIE DANS LES CINQ DIMENSIONS DE LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE COMPAREE A LA MOYENNE AFRICAINE	42
FIGURE 30. CLASSEMENT DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DE TRANSFORMATION AFRICAINE 2023	43
FIGURE 31. EVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON LE GOVERNMENT AI READINESS INDEX	44
FIGURE 32. EVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DE LIBERTE ECONOMIQUE	45
FIGURE 33. ÉVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE DANS L'INDICE DE LIBERTE ÉCONOMIQUE : 12 ASPECTS ANALYTIQUES	46
FIGURE 34. EVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DE COMPETITIVITE EN MATIERE DES TALENTS	47
FIGURE 35. EVOLUTION DU SCORE DE LA TUNISIE DANS LES CRITERES DE L'INDICE DE COMPETITIVITE DES TALENTS ENTRE 2022 ET 2023	48
FIGURE 36. EVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE MONDIALE DE L'INNOVATION (2019-2023)	49
FIGURE 37. EVOLUTION DU SCORE DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION	51
FIGURE 38. RÉPARTITION DES REQUÊTES PAR DOMAINE EN 2023	60
FIGURE 39. LES SECTEURS D'ACTIVITES AYANT PARTICIPE A NOTRE ENQUETE	61
FIGURE 40. PROFILS DES RÉPONDANTS	62
FIGURE 41. QUELS SONT LES PRINCIPAUX OBSTACLES AUXQUELS LES INVESTISSEURS (TUNISIENS OU ETRANGERS) SONT CONFRONTES EN MATIERE DE BUREAUCRATIE ET DE FORMALITES ADMINISTRATIVES ?	62



FIGURE 42. QUELS SONT LES PRINCIPAUX DEFIS RENCONTRES PAR LES INVESTISSEURS EN TUNISIE ?	63
FIGURE 43. QUELS DEFIS PARTICULIERS LES INVESTISSEURS RENCONTRENT-ILS DANS LE DOMAINE DU FONCIER EN TUNISIE ?	64
FIGURE 44. EN MATIERE D'INCITATIONS, VOUS JUGEZ QUE LE SYSTEME D'INCITATION DEVRAT SE BASER DAVANTAGE SUR	65
FIGURE 45. QUEL DOMAINE DEVRAT ETRE DAVANTAGE CIBLE PAR LES INCITATIONS SELON VOUS PARMIS SUIVANTS	66
FIGURE 46. JUGEZ-VOUS QUE LES LEGISLATIONS RELATIVES A L'INVESTISSEMENT NECESSITENT PLUS DE VULGARISATION ?	66
FIGURE 47. JUGEZ-VOUS QUE L'ADOPTION D'UNE LICENCE UNIQUE POUR LES PROJETS STRATEGIQUES EST JUDICIEUSE ?	67
FIGURE 48. EVOLUTION DES FACTEURS GLOBAUX LES PLUS IMPORTANTS POUR CHOISIR ET EFFECTUER DES INVESTISSEMENTS DIRECTS A L'ETRANGER SELON L'INDICE DE CONFIANCE POUR LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS (IDE) 2024	68
FIGURE 49. COMMENT LES INVESTISSEURS ENVISAGENT- ILS L'EVOLUTION DE LA SITUATION EN 2024 SELON L'INDICE DE CONFIANCE POUR LES IDE (s)	69
FIGURE 50. REPARTITION DES POLITIQUES/MESURES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2018 ET 2023	72



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Evolution de la Croissance à travers le monde..... 13

Tableau 2. Evolution de la Structure du tissu entrepreneurial en Tunisie28

Tableau 3. Comparaison avec le contexte Tunisien.....76

PLAN

PREAMBULE..... 9

CHAPITRE I. TENDANCES ECONOMIQUES MONDIALES ET SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE..... 11

INTRODUCTION 12

1. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE..... 12

2. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE NATIONALE..... 16

CHAPITRE II. ÉVALUATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE L'INVESTISSEMENT..... 23

INTRODUCTION 24

1. LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX DANS LE MONDE..... 24

2. L'INVESTISSEMENT EN TUNISIE..... 25

CHAPITRE III. CLASSEMENT DE LA TUNISIE DANS LES RAPPORTS INTERNATIONAUX..... 37

INTRODUCTION..... 38

1. GLOBAL SOFT POWER INDEX 2024 38

2. INWARD FDI PERFORMANCE INDEX 2023..... 39

3. L'INDICE DE LA PAIX GLOBALE (IPG) : «Global Peace Index 2023»..... 40

4. INDICE DE TRANSFORMATION AFRICAINE 2023..... 41

5. LE «GOVERNMENT ARTIFICIAL INTELLIGENCE READINESS INDEX» 2023..... 43

6. RAPPORT DE L'HERITAGE FOUNDATION SUR LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE
«INDICE DE LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE 2024»..... 45

7. INDICE DE LA COMPÉTITIVITÉ EN MATIÈRE DES TALENTS 2023 46

8. L'INDICE MONDIAL DE L'INNOVATION 2023..... 49

9. INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 2023..... 50

10. L'INDICE AGILITY EMERGING MARKETS LOGISTICS 2024..... 52

CHAPITRE IV. ÉVALUATION DES REFORMES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT..... 53

INTRODUCTION 54

1. LES PRINCIPALES RÉFORMES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES..... 54

2. PERCEPTION ET ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES.....	59
CONCLUSION	70
CHAPITRE V. VEILLE STRATÉGIQUE SUR L'INVESTISSEMENT	71
INTRODUCTION	72
1. TENDANCES MONDIALES EN MATIÈRE DE POLITIQUES D'INVESTISSEMENT	72
2. ETUDE DE CAS/ BENCHMARK DES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLES	77
3. ETUDE DE CAS/ L'ASPECT GENRE DANS LES LOIS D'INVESTISSEMENT BENCHMARK	78
CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS	79
CHAPITRE VI. LES RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT	81
INTRODUCTION	82
1. L'ACCÈS AU MARCHÉ.....	82
2. LES SERVICES À L'INVESTISSEUR.....	82
3. LE DISPOSITIF D'INCITATION À L'INVESTISSEMENT	82
4. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	82
5. L'INFRASTRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT	83



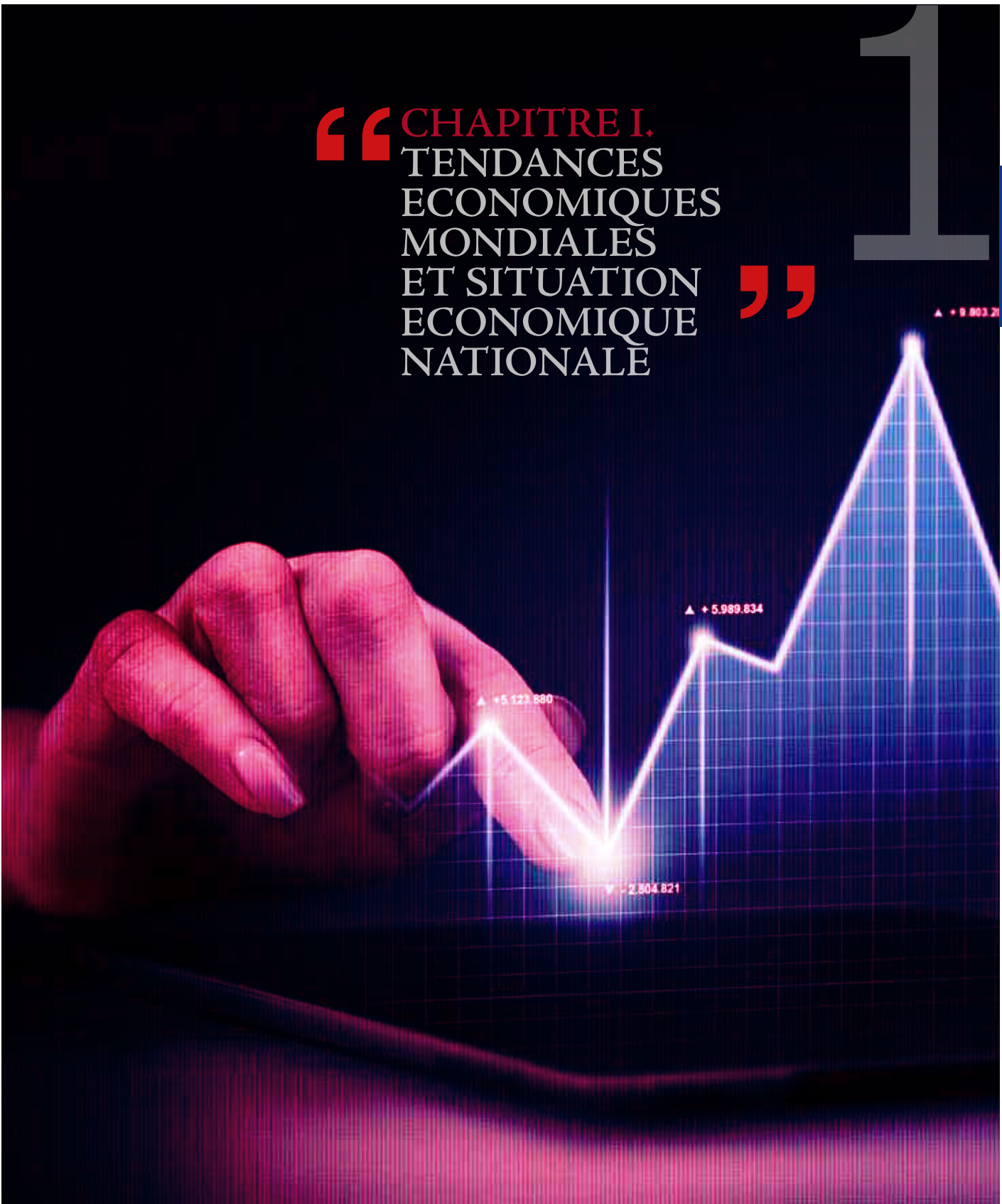
PREAMBULE

L'évaluation de la politique d'investissement de 2023 poursuit la tradition des analyses antérieures sur le climat d'investissement, menées en collaboration étroite avec le secteur privé, notamment via le Conseil stratégique de la Tunisia Investment Authority (TIA) et diverses initiatives visant à optimiser l'environnement des affaires. Ce rapport vise principalement à analyser le contexte économique et d'investissement en Tunisie en s'appuyant sur les contributions des acteurs publics et privés, adoptant une approche comparative pour évaluer le dynamisme de l'investissement dans un cadre concurrentiel.

Pour atteindre cet objectif, le rapport est structuré autour d'une analyse de la conjoncture économique et d'une évaluation à la fois quantitative et qualitative de l'investissement. Il compare la position de la Tunisie à celle de ses concurrents en utilisant une sélection de rapports internationaux et une veille stratégique. En outre, il fait le point sur les principales réformes mises en œuvre pour améliorer l'environnement des affaires au cours de l'année 2023 et au début de 2024, en tenant compte de la perception du secteur privé. Enfin, le rapport présente des recommandations clés pour renforcer l'environnement de l'investissement.

“CHAPITRE I.
TENDANCES
ECONOMIQUES
MONDIALES
ET SITUATION
ECONOMIQUE
NATIONALE”

1



INTRODUCTION

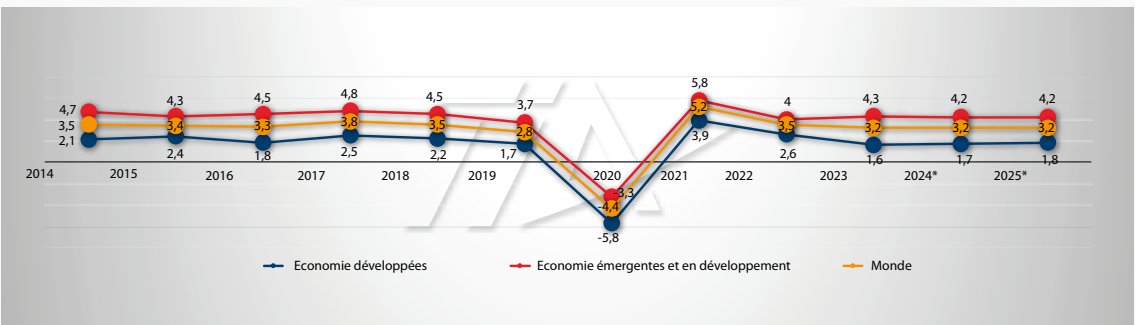
Ce chapitre aborde en premier lieu les évolutions et les perspectives de la conjoncture mondiale, puis il se penche sur l'état des lieux de l'économie nationale, en se basant sur une batterie d'indicateurs macroéconomiques tels que le commerce extérieur, la croissance économique, les finances publiques, et d'autres encore.

1. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'économie mondiale a fait preuve de résilience durant l'année 2023 mais elle continue de faire face à des défis, notamment une inflation persistante et des perspectives de croissance mitigées.

L'année 2023, a été marquée par un ralentissement de la croissance économique mondiale à 3,2%, par rapport à 3,5% en 2022. Cette tendance est largement attribuable aux mesures de resserrement monétaire mises en place pour contenir l'inflation. Ces politiques visent à freiner la surchauffe économique

Figure 1. Croissance du PIB dans le monde



Source : PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, FMI (Avril 2024)

et à stabiliser les prix, ce qui impacte inévitablement la vitesse de croissance.

Pour l'année 2024, la croissance économique mondiale devrait atteindre un taux de 3,2%,

demeurant ainsi en deçà de la moyenne d'avant la pandémie. Ce maintien à un niveau modéré de croissance s'explique par la persistance du ralentissement dans les économies avancées. Toutefois, cette baisse est contrebalancée par



une croissance plus vigoureuse dans certains pays émergents, ce qui contribue à maintenir une croissance globale stable au niveau mondial.

Comparée à la moyenne mondiale, la croissance de la zone euro a été de l'ordre de 0,4%, en 2024 elle est estimée à environ 0,8% et à 1,5% en 2025. En Allemagne, selon les estimations du FMI, l'activité économique a diminué de 0,3% en 2023. En revanche, la France et l'Italie ont enregistré une croissance positive mais légère, d'environ 0,9%.

L'Espagne, quant à elle, a enregistré une croissance plus significative, atteignant 2,5 %.

En 2023, les États-Unis enregistrent une croissance économique de l'ordre de 2,5%, supérieure à

celle observée en Europe (0,4%). Quant au Japon, une reprise timide a été enregistrée, atteignant environ 1,9% en 2023, avec des perspectives peu prometteuses de 0,9% en 2024 et 1% en 2025.

L'économie chinoise a maintenu son élan de croissance en 2023, atteignant un taux de 5,6%. Cette performance solide reflète la résilience et la robustesse de l'économie chinoise malgré les défis internes et externes.

Selon les prévisions du FMI concernant la croissance économique mondiale (Avril 2024), il est prévu que la croissance des pays émergents et en développement demeure relativement stable, atteignant un niveau de 4% pour les années 2023 et 2024. En revanche, la croissance des pays avancés devrait afficher une moyenne plus faible, autour de 1,5%.

Tableau 1. Evolution de la Croissance à travers le monde

Régions	2023	2024*	2025*
Monde	3,2	3,2	3,2
Pays avancés	1,6	1,7	1,8
Etats-Unis	2,5	2,7	1,9
Zone Euro	0,4	0,8	1,5
Japon	1,9	0,9	1
Canada	1,1	1,2	2,3
Pays émergents et pays en développement	4,3	4,2	4,2
Chine	5,2	4,6	4,1
Inde	7,8	6,8	6,5
Brésil	2,9	2,2	2,1
Russie	3,6	3,2	1,8
Arabie Saoudite	-0,8	2,6	6,0
Afrique du Sud	0,6	0,9	1,2
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,4	4,1	4,1
Pays en développement et à faible revenu	4,0	4,7	5,2

Source : Prévisions FMI (Avril 2024)



■ 1.1. Commerce international :

Durant les deux dernières années (2022 -2023), le commerce mondial a démontré une résilience exceptionnelle, même face à plusieurs chocs économiques majeurs.

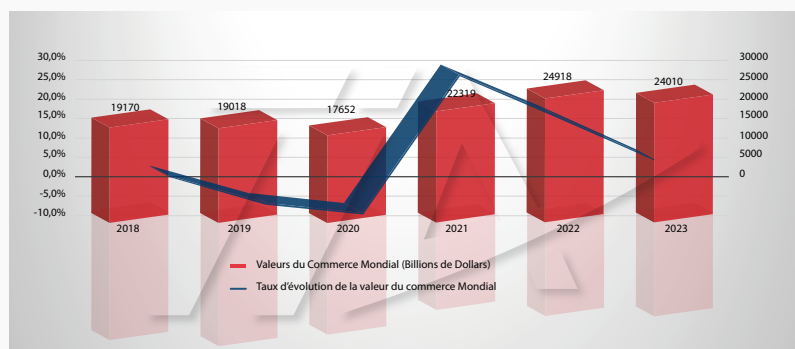
En 2023, le volume du commerce mondial a enregistré une baisse plus importante que prévu de **-1,2%**, il devrait connaître une hausse de **2,6%** en 2024 et de **3,3%** en 2025 selon l'OMC.

La valeur en dollars américains du commerce mondial en 2023, a atteint **24010 milliards de dollars** américains soit une baisse de **3,6%** par rapport à

l'année 2023. Cependant, la baisse du commerce des biens a été largement compensée par une forte augmentation du commerce des services, qui a progressé de 9% pour atteindre 7 540 milliards de dollars américains. La baisse des exportations de marchandises était en partie attribuable à la chute des prix des produits de base, notamment du pétrole et du gaz. En revanche, les échanges de services ont été stimulés par la reprise des voyages internationaux et la forte croissance des services numériques.

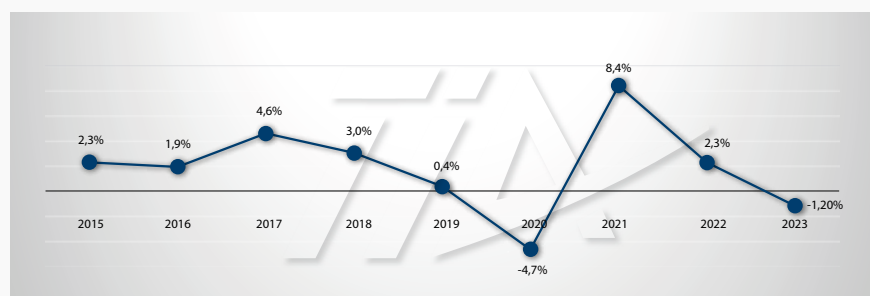
Le volume des importations en termes réels a été faible dans la plupart des régions, notamment en Europe, en Amérique du Nord et en Asie.

Figure 2. Évolution de la Valeur du Commerce Mondial



Source : OMC (perspectives du commerce mondiale et statistiques : Avril 2024)

Figure 3. Évolution du Volume du Commerce Mondial



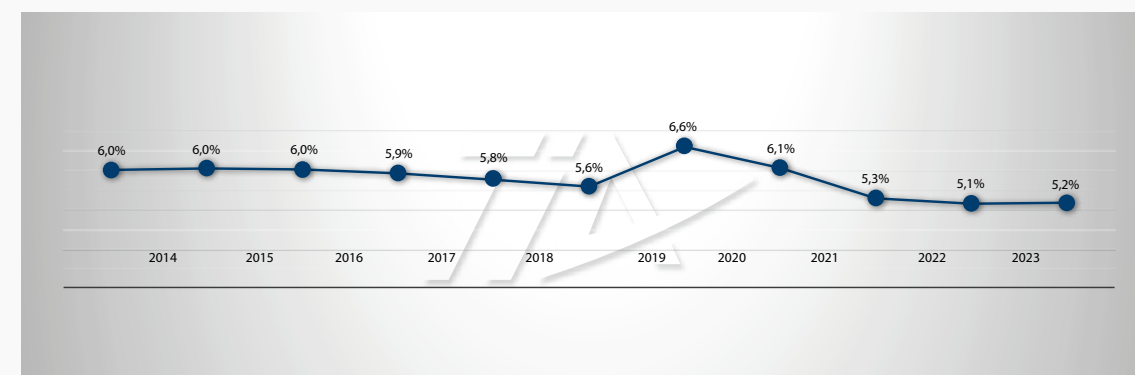
Source : OMC (perspectives du commerce mondial et statistiques : Avril 2024)

■ 1.2. Marché de l'emploi

En 2023, le taux de chômage mondial a atteint **5,1%**, contre un taux de 5,3% pour l'année 2022 marquant une légère amélioration. De même, le déficit d'emplois et les taux de participation au marché du travail ont également enregistré des améliorations en 2023. Le dernier rapport de l'Organisation internationale du travail souligne une fragilité sous-jacente à ces chiffres, prévoyant une détérioration des perspectives du marché du travail et du chômage mondial.

En 2024, il est estimé que deux millions de travailleurs supplémentaires seront à la recherche d'un emploi, ce qui ferait grimper le taux de chômage mondial de **5,1%** en 2023 à **5,2%**. Par ailleurs, des disparités significatives persistent entre les pays à revenus élevés et ceux à revenus faibles. En 2023, le taux de déficit d'emplois était de 8,2 % dans les pays à revenus élevés, tandis qu'il atteignait 20,5% dans les pays à faible revenu. De même, le taux de chômage en 2023 s'établissait à 4,5 % dans les pays à revenus élevés, comparativement à 5,7% dans les pays à faible revenu.

Figure 4. Évolution du Taux de Chômage Mondial



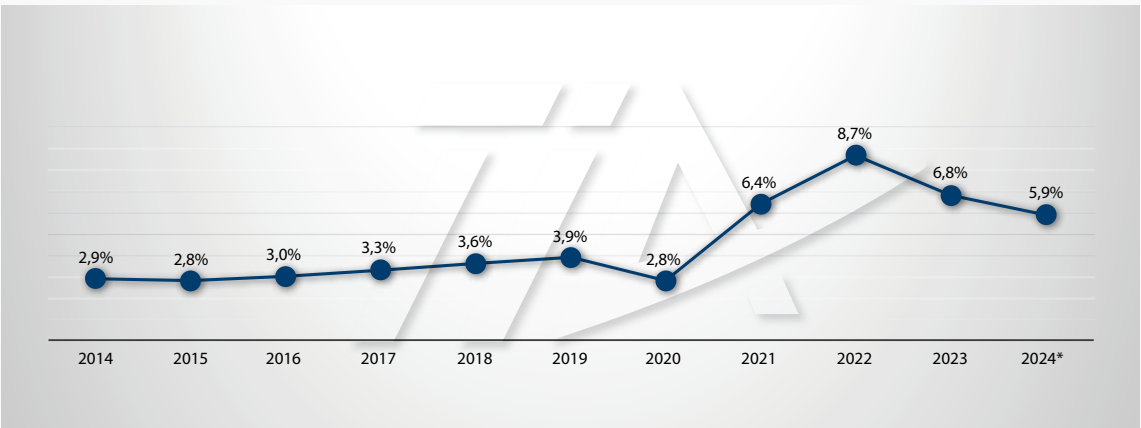
Source : Organisation Internationale du Travail (OIT)

■ 1.3. L'inflation

L'inflation mondiale devrait diminuer, passant d'une moyenne annuelle de **6,8%** en 2023 à **5,9%** en 2024, puis à 4,5 % en 2025. Les pays avancés devraient retrouver leur niveau cible plus rapidement que les pays émergents et en développement. En revanche, les pays émergents et en développement pourraient rencontrer des défis

supplémentaires dans la gestion de l'inflation en raison de contraintes structurelles, de dépendances à l'égard des matières premières, ou encore de pressions inflationnistes liées aux fluctuations des taux de change et aux flux de capitaux. Ces économies pourraient donc prendre plus de temps pour stabiliser leur niveau d'inflation et retrouver un équilibre économique durable.

Figure 5. Évolution du Taux d'Inflation Mondial



Source : Perspectives économiques FMI (Avril 2024)

2. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

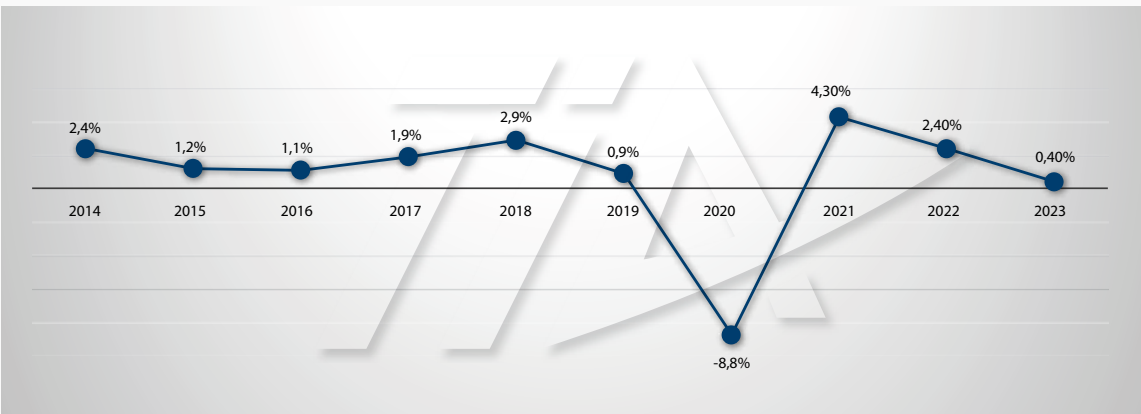
■ 2.1. Croissance économique

L'économie nationale a enregistré une croissance de **0,4%** pour l'ensemble de l'exercice 2023. Il est

également à préciser que hors secteur agricole, le produit intérieur brut (PIB) annuel a progressé de **1,6%**.

En effet, les résultats provenant de la compilation des comptes nationaux trimestriels révèlent que l'économie tunisienne a enregistré une croissance positive de **0,5%** au quatrième trimestre 2023 par rapport au trimestre précédent. Cette croissance a été principalement soutenue par la dynamique des branches des services marchands, notamment l'hôtellerie et la restauration qui ont progressé de

Figure 6. Évolution de la croissance économique nationale



Source : Institut National de la Statistique (INS)



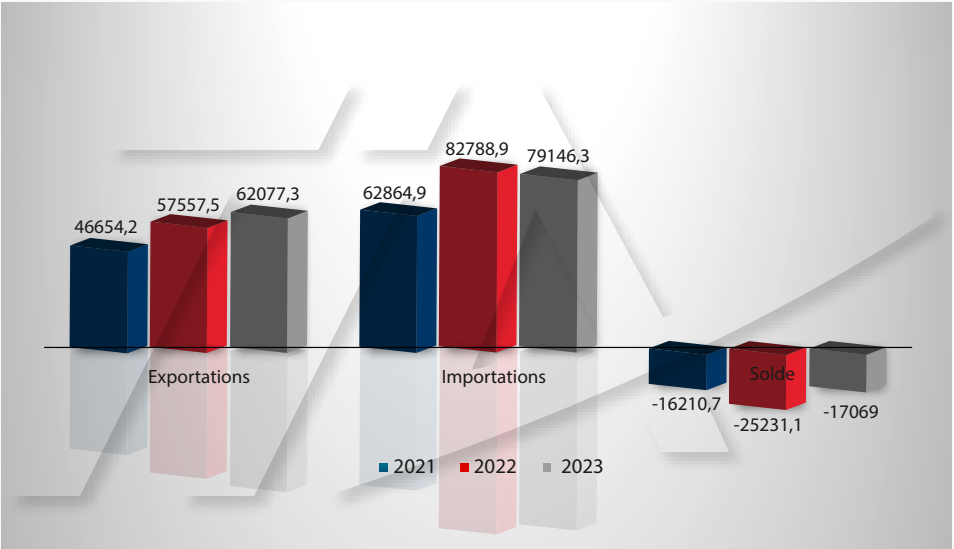
8,6%. Parallèlement, la forte contraction observée dans le secteur agricole, due principalement aux conditions climatiques difficiles pendant trois années consécutives, semble se stabiliser, avec une baisse de la valeur ajoutée au quatrième trimestre **-11,2%** contre **-15,6%** au trimestre précédent.

■ 2.2. Commerce extérieur

Les données sur les échanges commerciaux de la Tunisie aux prix courants pour l'année 2023 révèlent une augmentation des exportations de **7,9%**, comparativement à une croissance de **23,4%** enregistrée en 2022. Le montant total des exportations s'est élevé à **62 077,3** (MDT), contre **57557,5** MDT en 2022. En ce qui concerne les importations, elles ont connu une baisse de **4,4%**, alors qu'elles avaient augmenté de **31,7%** en 2022. En valeur, les importations ont atteint **79146,3** MD, contre **82788,9** MD en 2022.

En 2023, le solde de la balance commerciale de la Tunisie affiche un déficit de **17 069** (MDT), marquant ainsi une amélioration par rapport au déficit de **25 231,5** MDT enregistré au cours de la même période en 2022. Le taux de couverture a également augmenté de **8,9** points par rapport à l'année précédente, atteignant **78,4%**. Ce déficit commercial découle principalement des échanges avec certains pays, notamment la Chine (-8418,4 MDT), la Russie (-6788,3 MDT), l'Algérie (-4367,7 MDT), la Turquie (-3395,2 MDT), le Brésil (-1299,6 MDT) et l'Égypte (-853,5 MDT). En revanche, un excédent commercial a été enregistré avec d'autres pays, notamment la France (5854 MDT), l'Allemagne (2744,7 MDT), l'Italie (1384,8 MDT) et la Libye (2313,4 MDT). Par ailleurs, le déficit de la balance commerciale hors énergie s'est réduit à **7403,2** MDT. Le déficit de la balance énergétique s'est établi à **-9665,7** MDT, représentant **55,1%** du déficit total, comparé à **-10566,2** MDT en 2022.

Figure 7. Evolution du commerce Extérieur



Source : Institut National de la Statistique (INS)

Unité : MDT



■ 2.3. Inflation

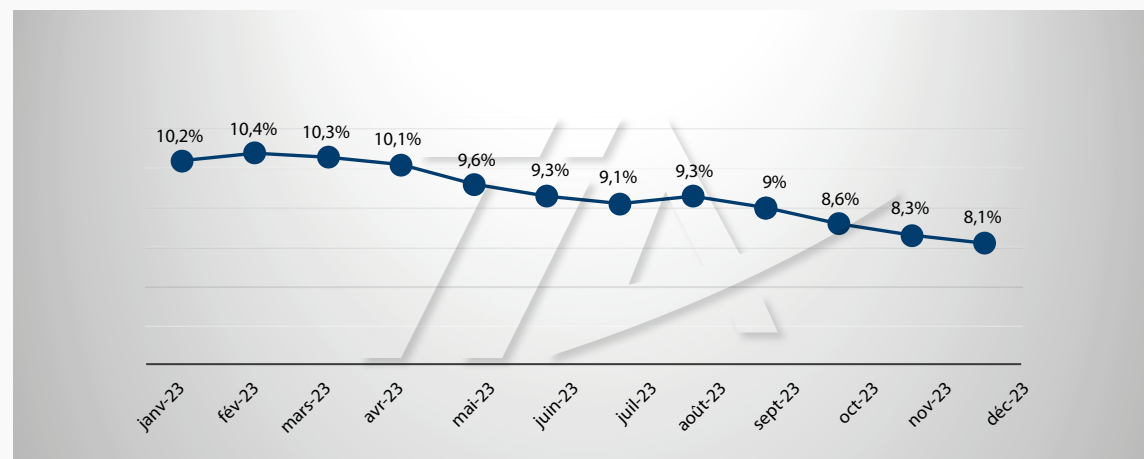
En décembre 2023, l'inflation a enregistré un repli pour atteindre un taux de **8,1%**, comparativement à **8,3%** au cours du mois de novembre 2023. Bien que les prix aient augmenté mensuellement, cette baisse de l'inflation découle d'une décélération de la progression des prix entre décembre et novembre 2023, comparée à la même période de l'année précédente.

Concernant les contributions à l'inflation par secteurs les groupes «Produits manufacturés» et «Services» ont été les secteurs ayant le plus contribué à l'inflation globale, représentant respectivement **2,7%** et **2,1%**.

Le taux d'inflation sous-jacente (hors produits alimentaires et énergie) a également reculé pour se fixer à **7,1%** en décembre 2023, après **7,3%** le mois précédent.

Les prix des produits non administrés ont augmenté de **9,4%** sur une base annuelle, tandis que ceux des produits administrés ont progressé de **3,9%**. Les produits alimentaires non administrés ont enregistré une hausse de **13,8%**, comparativement à **3,3%** pour les produits alimentaires à prix administrés.

Figure 8. Évolution mensuelle du taux d'inflation (%)



Source : Institut National de la Statistique (INS)

■ 2.4. Chômage

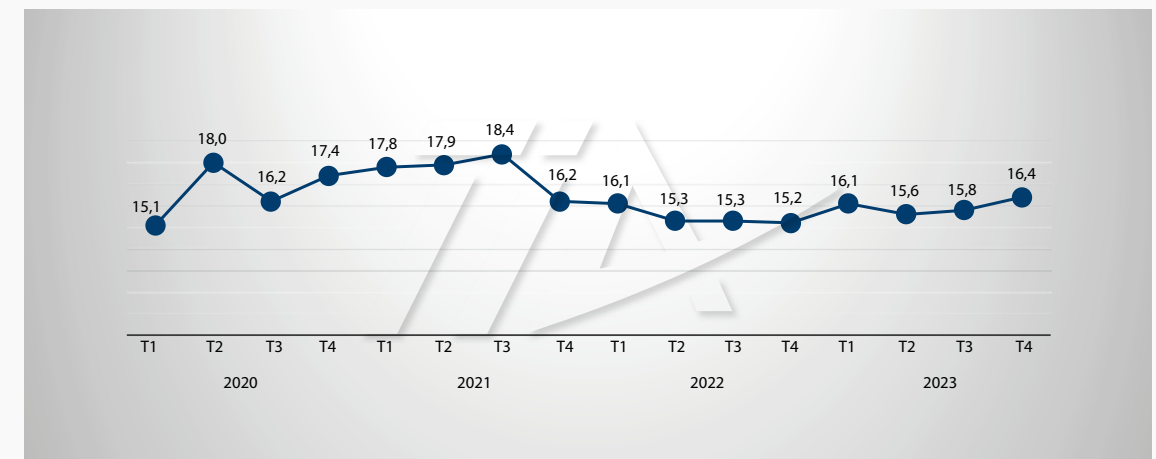
Au quatrième trimestre de l'année 2023, le taux de chômage en Tunisie a enregistré une augmentation, s'élevant à **16,4%**, comparativement à **15,8%** au

troisième trimestre de la même année et **15,2%** au quatrième trimestre de 2022. Le nombre de chômeurs est estimé à **667,5** mille au quatrième trimestre 2023, contre **638,1** mille recensés au cours du troisième trimestre. Cette hausse du taux de

chômage concerne principalement les hommes, dont le taux est passé de **13,4%** au troisième trimestre à **13,8%**. Pour les femmes, le taux de chômage a atteint **22,2%** au quatrième trimestre de l'année 2023, contre **21,7%** au troisième trimestre de la même année.

Concernant les diplômés de l'enseignement supérieur, le taux de chômage a légèrement diminué pour atteindre **23,2%** au quatrième trimestre de l'année 2023, comparé à **24,6%** au troisième trimestre et **24,0%** au quatrième trimestre de 2022. Ce taux est de **12,3%** chez les hommes et de **33,0%** chez les femmes.

Figure 9. Evolution du taux de chômage (%)



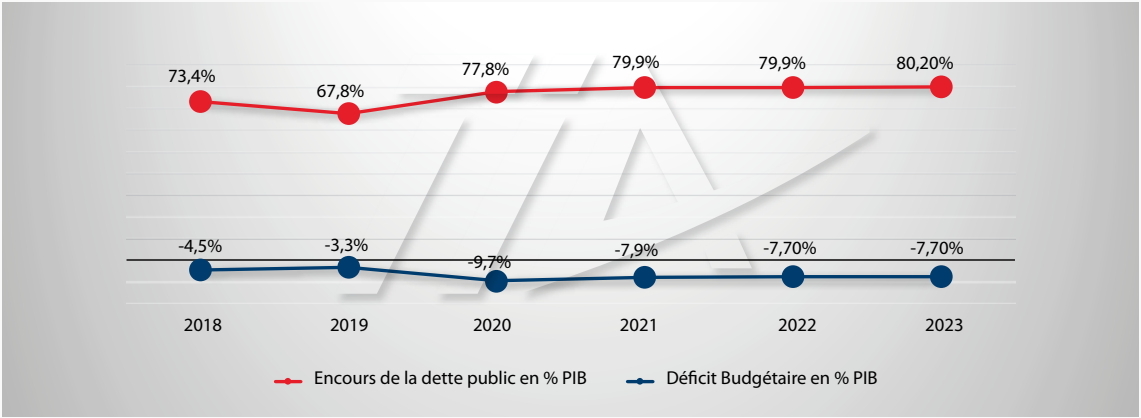
Source : Institut National de la Statistique (INS)

■ 2.5. Finances publiques

Au terme de l'année 2023, les ressources budgétaires de l'État ont totalisé un montant de **43,231** milliards de dinars, en hausse de **5.5%** par rapport à l'année 2022.

En 2023, l'encours dette publique a grimpé à **139,976** milliards de dinars, ce qui équivaut à **80,2%** du PIB, en hausse par rapport à 2022 où elle s'élevait à **126,501** milliards de dinars, représentant **79,9%** du PIB

Figure 10. Evolution de l'encours de la dette et le déficit budgétaire en (% du PIB)



Source : Ministère des finances

■ 2.6. Paiements extérieurs

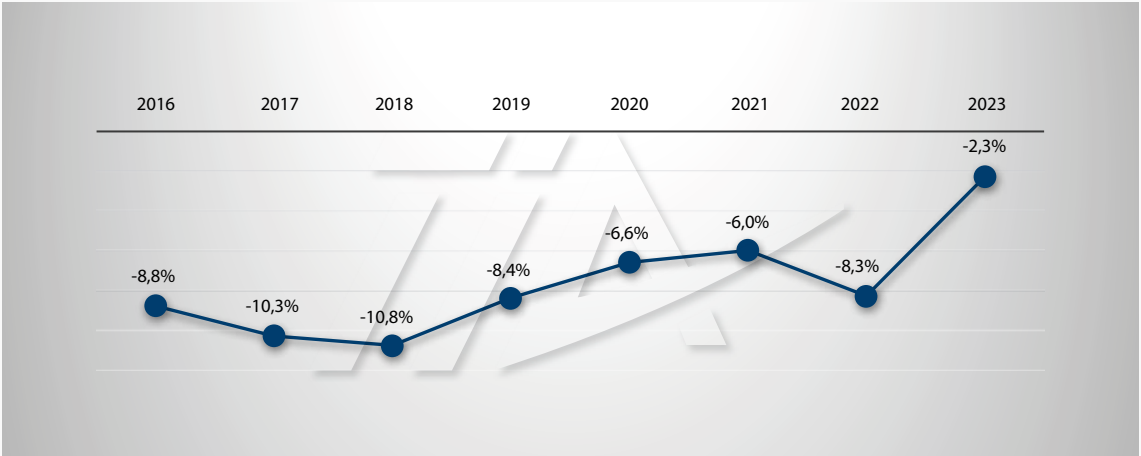
En 2023, le déficit courant s'est stabilisé autour de **3%** du PIB avec une nette amélioration par rapport à 2022 où il atteint **8,3%** du PIB.

La réduction significative du déficit courant découle principalement de la poursuite de la diminution du déficit commercial, malgré le maintien à un

niveau élevé du déficit énergétique, et de la solide performance de la balance des services.

A fin 2023, les réserves de change se sont stabilisées autour de **25 milliards** de dinars (ou **113 jours d'importation**), contre **22,1 milliards** de dinars (ou **96 jours d'importation**) à la même période de l'année précédente.

Figure 11. Evolution du déficit courant (en % du PIB)



Source : BCT

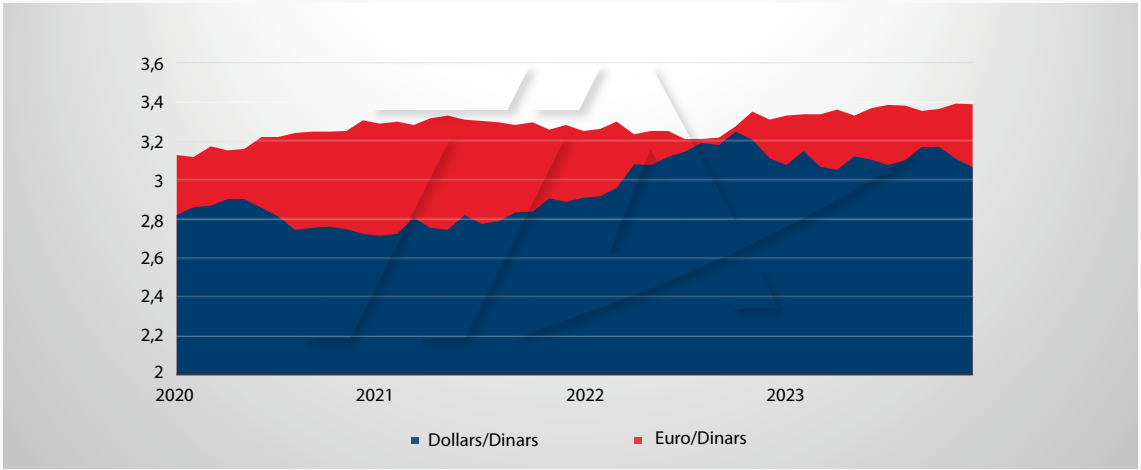


■ 2.7. Evolution du taux de change du dinar

Le dinar tunisien a fait preuve d'une bonne résilience tout au long de ces dernières années face aux différentes devises.

A la fin de 2023, Le taux de change du dinar Tunisien a connu, une appréciation par rapport au dollar américain.

Figure 12. Evolution des taux de changes (Euro/Dollars)



Source : BCT

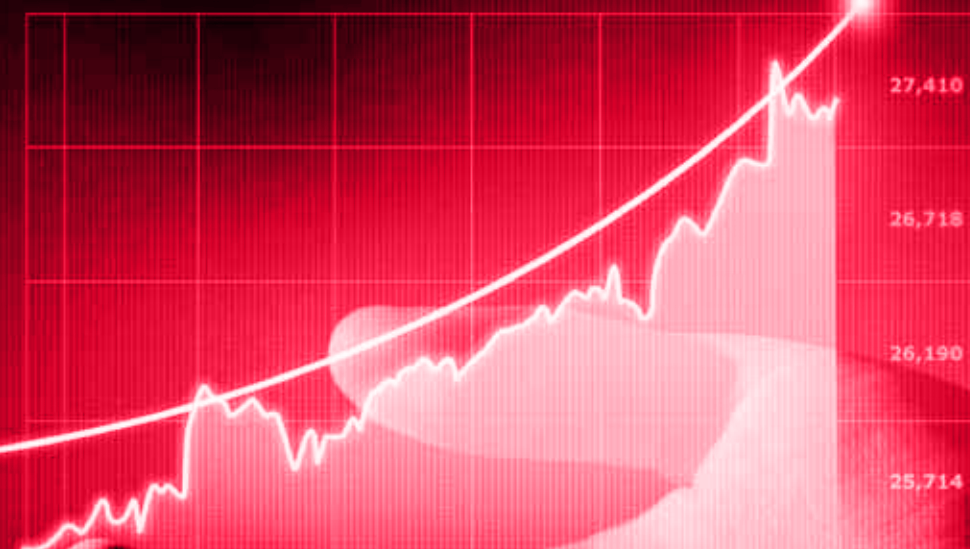


الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY



الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

“ CHAPITRE II. ÉVALUATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE L'INVESTISSEMENT ”



INTRODUCTION

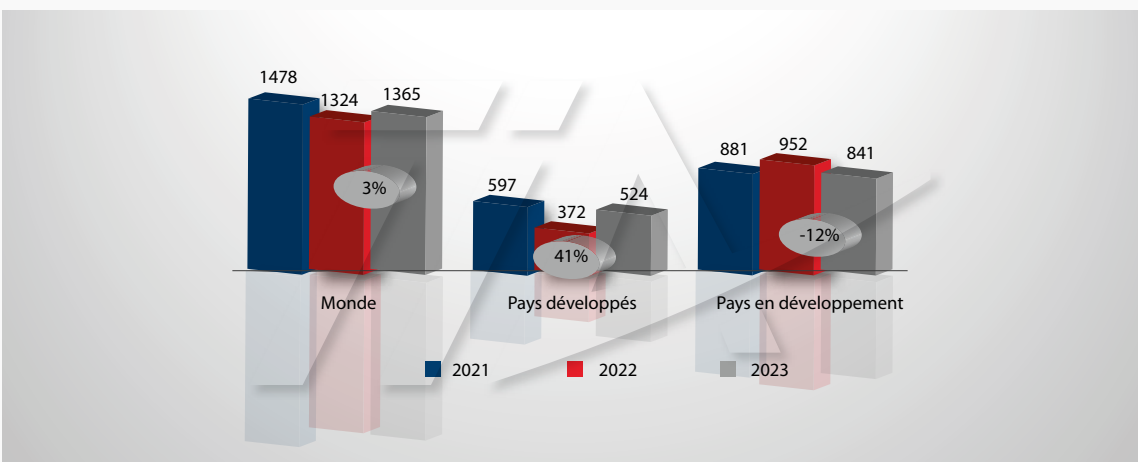
Ce chapitre propose une analyse approfondie de l'investissement à l'échelle mondiale, en se référant aux statistiques de la CNUCED & FDI MARKET sur l'évolution des investissements directs étrangers (IDE) dans le monde pour l'année 2023. Il comprend également une évaluation complète de l'investissement au niveau national, examinant à la fois les aspects quantitatifs et qualitatifs. Cette évaluation repose sur les données fournies par plusieurs organismes publics, notamment le ministère de l'Économie et de la Planification, le ministère des Finances, la Banque Centrale de Tunisie (BCT), l'Institut National de la Statistique (INS), l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ), ainsi que l'Agence de Promotion de l'Investissement Étranger (FIPA).

1. LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX DANS LE MONDE

L'investissement étranger se fragmente sous l'effet des crises mondiales, affectant les économies en développement.

La croissance globale a été principalement tirée par quelques économies «intermédiaires» européennes telles que le Luxembourg et les Pays-Bas, qui agissent souvent en tant que plateforme de transit pour l'investissement direct étranger destiné à d'autres destinations. En excluant ces économies intermédiaires, les flux mondiaux d'IDE ont connu une forte baisse de 18 % en 2023. Le reste de l'Union européenne a enregistré une diminution notable de

Figure 13. Evolution des flux d'IDEs entrants



Source : CNUCED

Unité : Milliards de dollars



23 %, tandis que les États-Unis, premier bénéficiaire d'IDE au monde, ont connu une baisse de 3 %.

L'investissement étranger à l'échelle mondiale se caractérise par une transition de la divergence vers une véritable fracture dans les schémas d'investissement internationaux¹. Les récents conflits et crises mondiaux ont perturbé les schémas d'investissement traditionnels, entraînant des relations d'investissement instables et réduisant les opportunités de diversification stratégique. Malgré les progrès réalisés en matière de durabilité et d'objectifs de développement durable, les effets sur les pays en développement restent mitigés.

L'augmentation des investissements directs étrangers (IDE) dans les technologies environnementales génère de nouvelles opportunités, mais ne compense pas entièrement le ralentissement observé dans

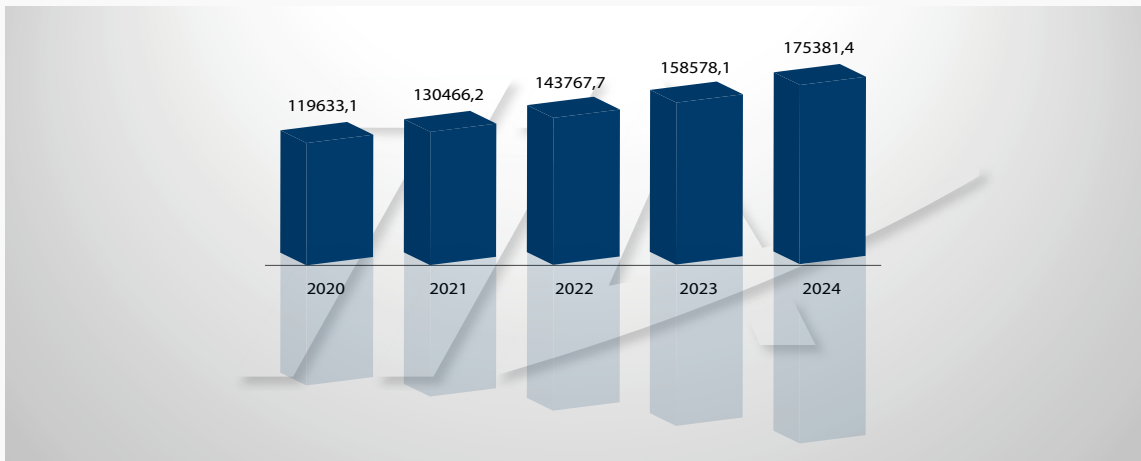
d'autres secteurs. Cela affecte particulièrement les pays en développement et les pays les moins avancés, augmentant ainsi la vulnérabilité de leurs économies.

2. L'INVESTISSEMENT EN TUNISIE

2.1. Évolution de l'investissement global

Les données économiques indiquent une évolution positive de la formation brute de capital fixe (FBCF), qui est passée de 14,38 milliards de dinars en 2022 à 15,86 milliards de dinars en 2023, soit une croissance de 11 % par rapport à l'année précédente. Les prévisions du budget économique 2024 estiment

Figure 14. Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)



Source : MEP

Unité : Millions de dinars

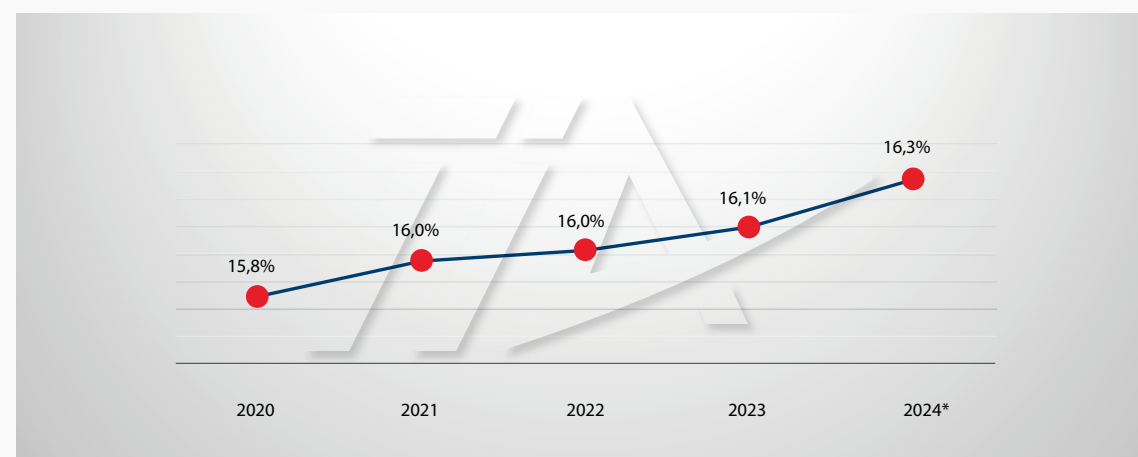
¹ Les investissements étrangers mondiaux ne sont plus simplement divergents, c'est-à-dire qu'ils diffèrent d'un pays à l'autre. Ils sont désormais profondément fracturés, ce qui signifie qu'il existe des divisions marquées et persistantes dans les flux d'investissements entre différentes régions du monde, accentuant les inégalités économiques et les disparités de développement.

la FBCF à 17,54 milliards de dinars, marquant une évolution de 12 % par rapport à 2023.

Corrélativement, le taux d'investissement a enregistré une stabilité durant la période 2020-2023, passant de **15,8%** en 2020 à **16%** en 2022 et à **16,1%** en 2023, avec une prévision de **16,3%** pour 2024, soit une moyenne de **16%** sur l'ensemble de la période. En effet, le taux d'investissement n'a pas retrouvé son niveau d'environ **24%** observé en 2010.

La conjonction des effets de l'instabilité économique, sociale et sécuritaire, les répercussions de la crise sanitaire de 2021, et le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne en 2023 ont aggravé la situation, entraînant un nouveau ralentissement des investissements. Cette combinaison de facteurs a pesé sur l'effort d'investissement, créant de l'incertitude et un manque de visibilité chez les investisseurs.

Figure 15. Evolution du taux d'investissement en (% du PIB)

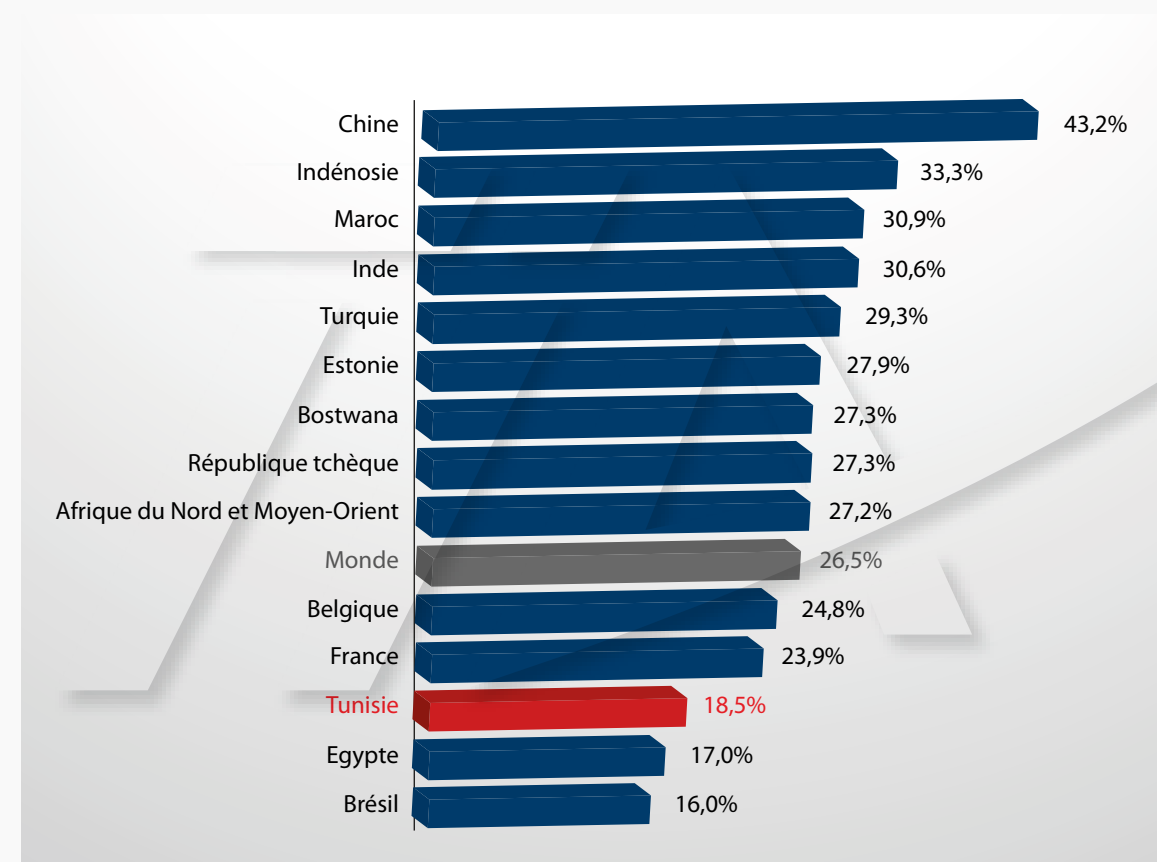


Source : MEP

Comparé à certains pays concurrents, le taux d'investissement moyen réalisé par la Tunisie sur la période 2016-2022 (18,7%) est nettement inférieur à celui d'autres économies émergentes telles que la Chine (43,2%), le Maroc (30,9%) et l'Indonésie

(33,3%). Ce taux est également en deçà de la moyenne pour la région Afrique du Nord et Moyen-Orient (27,2%) ainsi que de la moyenne mondiale (26,5%).

Figure 16. Benchmark du taux d'investissement moyen (2016 - 2022)



Source : Banque Mondiale

Le taux d'investissement moyen sur la période 2016-2022 enregistré par la Tunisie dépasse celui des pays comme l'Egypte et le Brésil mais reste en dessous de la moyenne Afrique du Nord et Moyen Orient.

2.2. Évolution nette des micros et très petites entreprises aux dépens des PME et des grandes entreprises

Selon les données du Répertoire National des Entreprises de l'INS, à fin décembre 2022, le nombre

total d'entreprises enregistrées s'élevait à **825 707**, témoignant d'une dynamique constante dans le paysage entrepreneurial. Cette donnée souligne l'importance et la diversité du tissu économique tunisien.

L'analyse de la structure entrepreneuriale met en relief l'augmentation de la part des micro-entreprises et des travailleurs indépendants. En effet, cette catégorie d'entreprises, ne comptant aucun salarié, représentait **80,3%** du total en 2000, elle avoisinait les

88% en 2022. Cette croissance illustre une tendance vers l'entrepreneuriat individuel ou la montée des micro-entreprises dans le paysage économique.

Parallèlement, on constate une diminution de la part des petites et moyennes entreprises (PME), définies comme celles employant de 1 à 199 salariés. Leur part, qui était de 19,7% en 2000, a progressivement diminué pour atteindre 11,9% en 2021. Cette tendance confirme les défis rencontrés par les PME dans un environnement économique en évolution rapide.

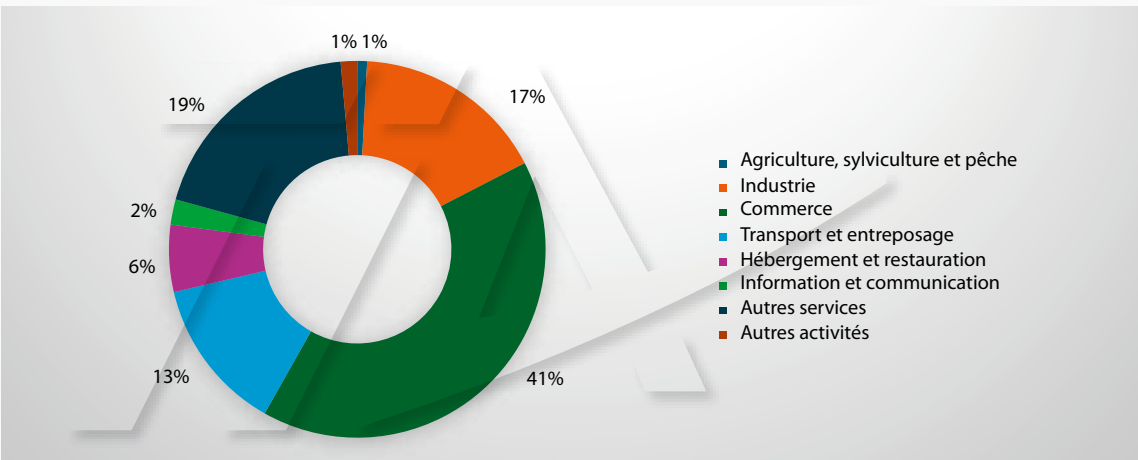
En ce qui concerne les grandes entreprises, celles employant plus de 200 salariés, leur proportion a également diminué au fil du temps. Elles représentent une faible proportion du tissu entrepreneurial, leur poids passant de 0,2% en 2000 à 0,1% en 2022. Cette baisse peut être attribuée à divers facteurs, notamment des défis réglementaires, financiers ou concurrentiels spécifiques aux grandes entreprises.

Tableau 2. Evolution de la Structure du tissu entrepreneurial en Tunisie

	2000	2022	
Sans salariés	80,3%	88 %	▲
[1-5] salariés	15,7%	9,4%	▼
[6-19] salariés	2,5%	1,7%	▼
[20-199] salariés	1,3%	0,8%	▼
>=200 salariés	0,2%	0,1%	▼
	100%	100%	

Source : INS, Compilation TIA

Figure 17. Diversité sectorielle du tissu entrepreneurial en Tunisie



Source : INS, Compilation TIA



La répartition des entreprises par secteur révèle une diversité significative dans l'économie. Environ 41 % des entreprises appartiennent au secteur du commerce, qui englobe les activités de vente au détail et en gros. Le secteur du transport représente 13 % des entreprises, soulignant son importance dans l'économie. Ce secteur comprend les entreprises de logistique, de transport terrestre, maritime et aérien, qui sont essentielles pour le déplacement des marchandises et des personnes. Les industries manufacturières, qui représentent 17 % des entreprises, sont un pilier de la production économique. Ce secteur englobe une gamme variée d'activités, allant de la fabrication de biens de consommation courante à la production de machines et d'équipements industriels.

2.3. Contribution de l'investissement à la croissance

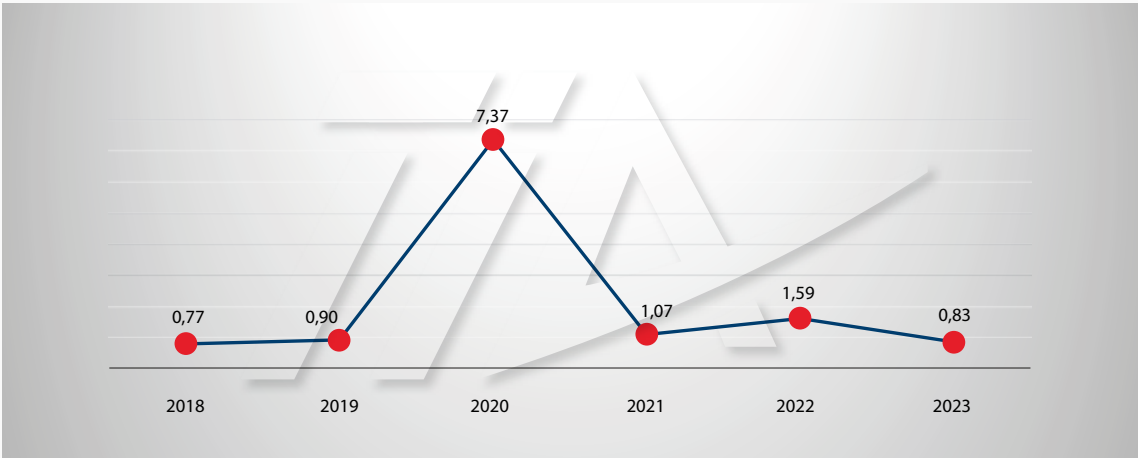
Afin d'évaluer l'efficacité de l'investissement dans la croissance économique, nous avons utilisé le

ratio ICOR (Incremental Capital Output Ratio), c'est un indicateur économique utilisé pour mesurer l'efficacité des investissements en capital dans une économie. Il est calculé en divisant l'augmentation du capital (investissement) par l'augmentation de la production (PIB) sur une période donnée. En d'autres termes, il indique combien d'unités de capital supplémentaire sont nécessaires pour générer une unité supplémentaire de production.

Un ICOR plus bas indique que l'économie utilise ses investissements en capital de manière plus efficace, produisant une plus grande augmentation de la production par unité de capital investi. Inversement, un ICOR plus élevé suggère que l'économie est moins efficace, nécessitant plus de capital pour obtenir une augmentation donnée de la production

Pour la période 2021-2023, le taux d'ICOR se stabilise autour de 1, signalant une gestion plus efficiente des investissements en capital.

Figure 18. Évolution de l'ICOR en Tunisie : 2018 - 2023



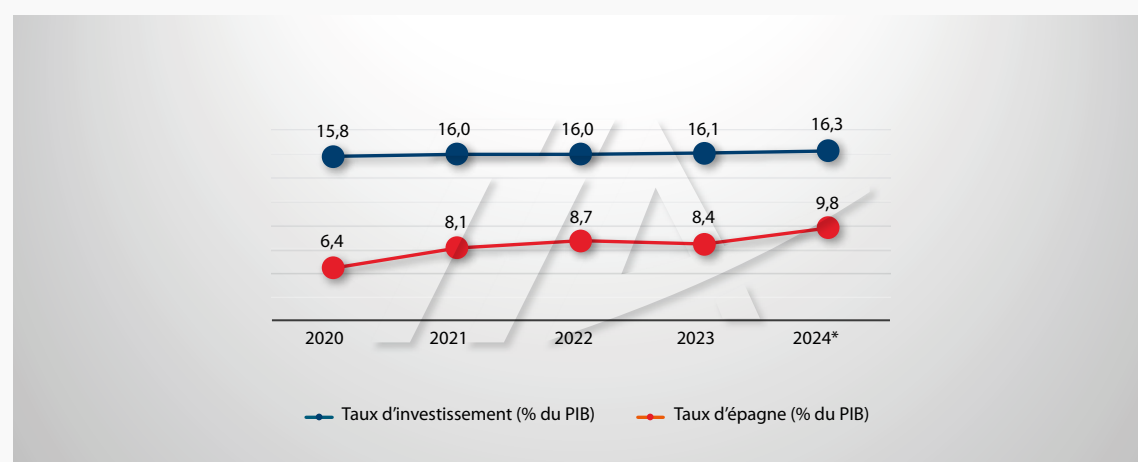
Source : MEP, Compilation TIA

■ 2.4. Financement des investissements

Le financement des investissements repose sur l'épargne nationale ou les ressources extérieures. Ainsi, pour réaliser des investissements générateurs de richesse, il est crucial de maintenir un taux d'épargne suffisamment élevé.

En Tunisie, le taux d'épargne est passé de 20,8 % du PIB en 2010 à 11,3 % en 2019, enregistrant une forte baisse en 2020 pour atteindre **6,4%** du PIB. Ce taux a suivi une tendance à la hausse, atteignant 8,7% en 2022 puis 8,4% en 2023. Les prévisions du budget économique pour 2024 tablent sur un taux de **9,8%**.

Figure 19. Évolution de l'épargne et de l'investissement



Source : MEP

■ 2.5. Évolution du concours à l'économie

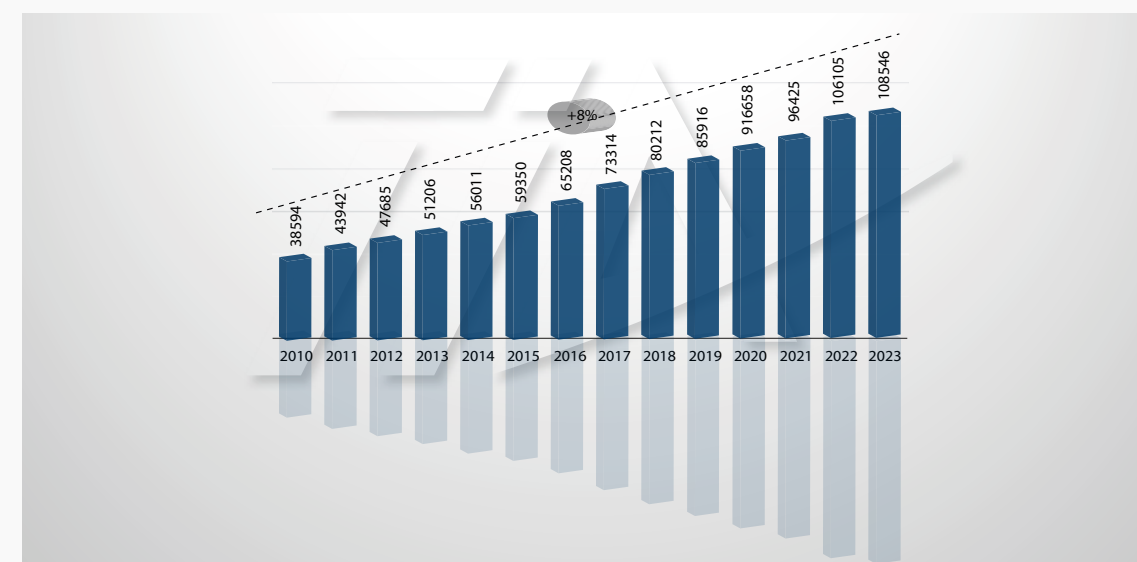
En ce qui concerne les crédits accordés à l'économie, leur montant s'est élevé à 108546 millions de dinars (MD) en décembre 2023, comparé à 106105 MD pour la même période en 2022, ce qui représente une augmentation annuelle de 2,3%.

Le ralentissement de la croissance des activités de crédit a touché aussi bien les prêts aux professionnels que ceux aux particuliers. Le financement des

professionnels s'est principalement concentré sur les besoins opérationnels des entreprises, comme en témoigne la forte augmentation des prêts à court terme. En revanche, l'encours des prêts à moyen et long terme a stagné, reflétant la poursuite de la baisse de l'investissement privé.

En termes sectoriels, cet effort de financement a principalement bénéficié aux entreprises opérant dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des autres services.

Figure 20. Évolution des crédits à l'économie



Source : BCT

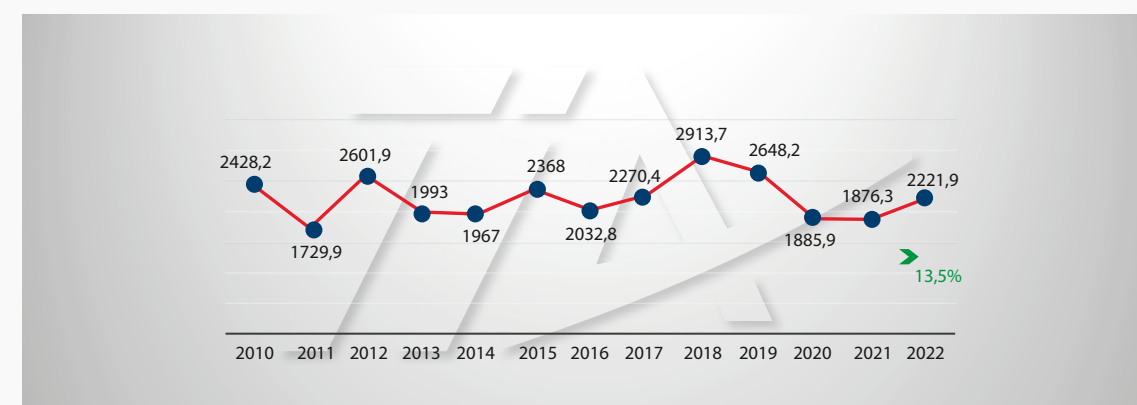
■ 2.6. Évolution des investissements directs étrangers

L'évolution des investissements directs étrangers (IDE) a été globalement modeste au cours de la période 2012-2023, représentant en moyenne 5,5 % du PIB.

Cependant, en 2020 et 2021, les IDE ont diminué en réponse à la crise pandémique mondiale, qui a particulièrement

affecté les flux d'investissements étrangers. Une légère relance est observée depuis 2022. En effet, à la fin de l'année 2023, les investissements internationaux en Tunisie ont atteint un montant de 2522,3 millions de dinars tunisiens (MTND), enregistrant une augmentation de **13,5 % par rapport à l'année 2022**.

Figure 21. Evolution des IDEs

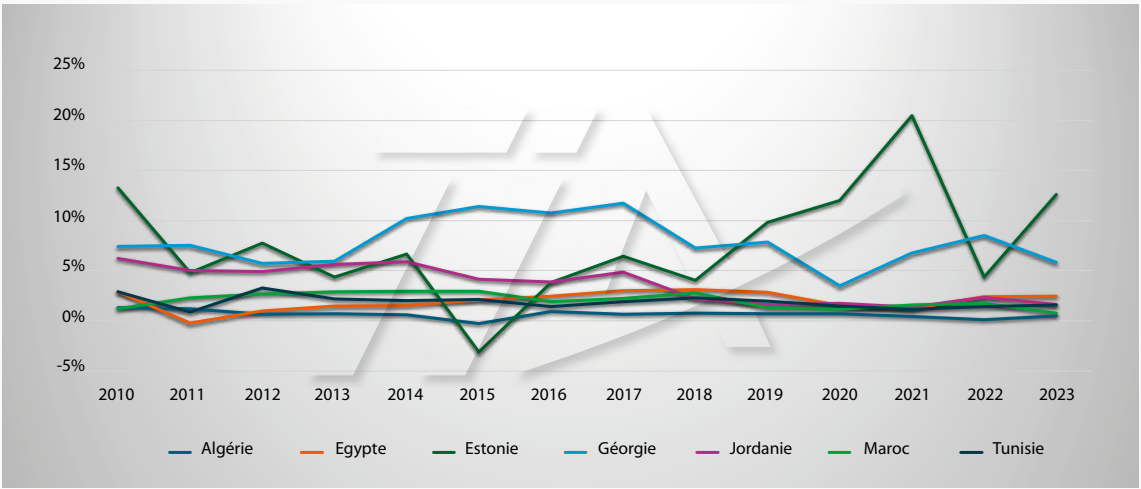


Source : FIPA

Unité : MDT

La part des investissements directs étrangers (IDE) Banque mondiale, atteint **1,39 %** du PIB en 2022. dans le PIB en Tunisie selon les données de la

Figure 22. Évolution des IDEs entrants (en % du PIB)



Source : Banque Mondiale

■ 2.7. Les Investissements déclarés durant l'année 2023

La TIA s'engage à compiler des informations statistiques provenant de diverses structures d'investissement sectorielles (APII, APIA, ONTT, DGFIO, ONAT). Son objectif principal est de fournir des informations sur les tendances de l'investissement, tant sur le plan sectoriel que régional, en se basant sur les déclarations recueillies.

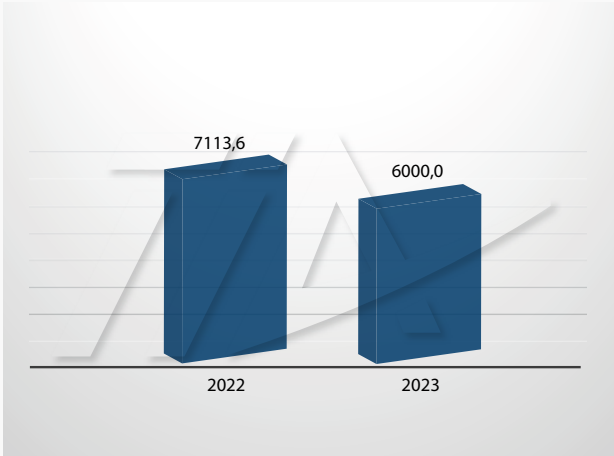
En 2023, les investissements déclarés dans tous les secteurs ont atteint un volume de **6000 millions de dinars tunisiens (MDT)**, ce qui a permis la création de **88 349 emplois**. Ce qui représente une légère diminution de **3,4%** en termes de

création d'emplois par rapport à 2022, où un nombre supérieur d'opportunités d'emploi avait été enregistré.

En termes de volume d'investissement, il y a eu une baisse plus marquée de **15,7%** par rapport à l'année précédente, indiquant une contraction significative des capitaux engagés dans les nouveaux projets. Cette tendance met en lumière les défis persistants auxquels le pays est confronté en matière d'attraction et de maintien des investissements, malgré les efforts pour améliorer le climat d'affaires et stimuler la croissance économique. Cette diminution des investissements déclarés est principalement attribuable aux secteurs des services et des énergies renouvelables.



Figure 23. Montant d'Investissements déclarés (MDT)



Source : TIA

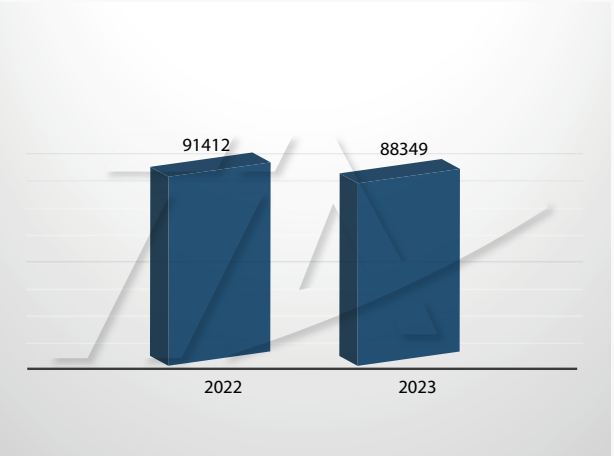
• Prédominance des opérations de création : (Investissement/Emploi)

L'année 2023 a été marquée par une prédominance significative des investissements générés par les opérations de création par rapport à celles d'extension. En effet, Le volume des investissements de créations a atteint 4863 MDT soit (81%) des investissements déclarés. De manière similaire, le nombre d'emplois créés grâce aux opérations de création est nettement plus élevé que celui résultant des opérations d'extension, totalisant 72033 postes d'emploi, représentant ainsi **(82%) des emplois créés**.

• Le secteur industriel occupe une place prépondérante (+50%)

✓ Le secteur industriel émerge en tant que leader en matière d'investissements déclarés au cours de l'année 2023. En capturant une part considérable de **55%** de l'ensemble des investissements déclarés soit **3322 MDT**, L'analyse en détails du secteur montre que le secteur des

Figure 24. Postes d'emploi



Source : TIA

IMCCV accapare une part importante (27%) des investissements déclarés, suivi par les IAA (26%) et les IME (22%).

✓ Le secteur agricole se classe en deuxième position en termes d'investissement, avec un montant substantiel de **1478,85 millions de dinars tunisiens**, représentant (25%) des investissements déclarés et contribuant à la création de 8291 emplois. Ce volume témoigne de l'importance accordée au développement agricole et de l'engagement envers la croissance durable dans ce secteur clé de l'économie.

✓ Les énergies renouvelables sont classées parmi les secteurs prioritaires, au cours de l'année 2023, le secteur a enregistré un volume d'investissement de **144,45 millions de dinars tunisiens**. Ces projets, déclarés au niveau de la TIA, concernent deux types d'énergies renouvelables en fonction de la source, à savoir l'énergie éolienne et l'énergie photovoltaïque.

• Part significative des projets PINs

Les projets d'intérêt National (PIN²) occupent une part significative, représentant 25% du volume total des investissements déclarés au cours de l'année 2023. Cela se traduit par un montant cumulé important de 1479,8 millions de dinars tunisiens.

• Répartition régionale équilibrée

En 2023, les investissements déclarés dans les zones de développement régional ont atteint un montant significatif de 2778,6 millions de dinars tunisiens, représentant une part importante de 46,3% du total des investissements. Ce chiffre témoigne de l'engagement du pays en faveur d'une croissance économique équilibrée. Dans ce cadre global, le

gouvernorat de Sfax se distingue particulièrement avec 10,1% de ces investissements, soit un montant de 598 millions de dinars tunisiens, renforçant ainsi son rôle dynamique et attractif dans le développement économique de la région. Suivent les gouvernorats de Zaghuan avec 492 millions de dinars tunisiens (8,3%) et Sidi Bouzid avec 436 millions de dinars tunisiens (7,4%).

• La participation étrangère est notable dans les investissements déclarés.

Parmi les investissements déclarés durant l'année 2023, 23% comportent une participation étrangère pour un coût d'investissement global de 1393,3 MDT.

Figure 25. Évolution mensuelle de l'emploi et de l'investissement déclarés durant l'année 2023 au niveau de tous les secteurs économiques

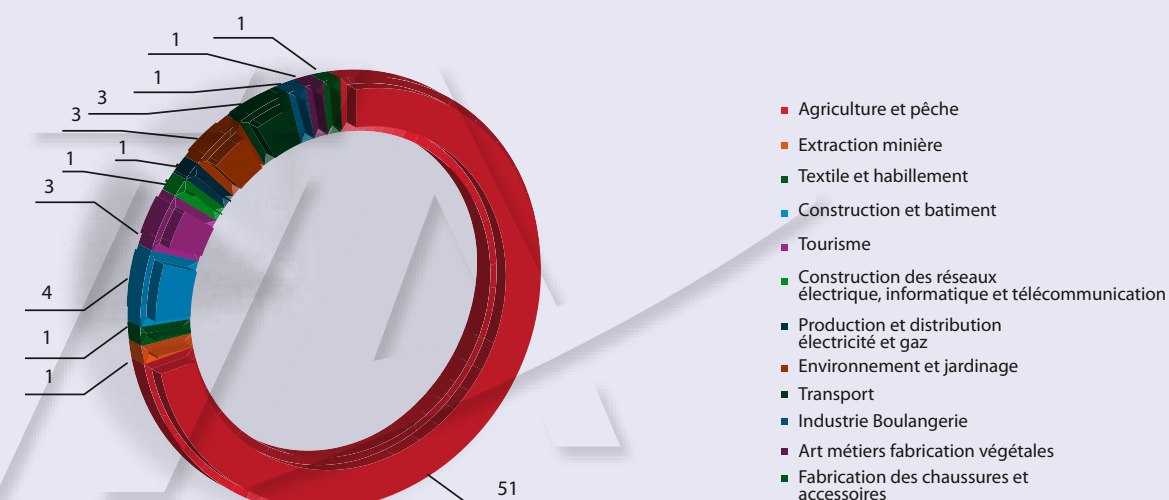


¹ Montant de l'investissement ≥ 50 MDT ou Postes d'emploi ≥ 500

Les sociétés communautaires

Depuis la promulgation du décret-loi N° 15-2022 sur les sociétés communautaires en mars 2022 jusqu'à mai 2024, un total de 71 sociétés communautaires ont vu le jour, dont 62 sociétés communautaires locales et 9 sociétés communautaires régionales. Ces sociétés communautaires se concentrent principalement sur l'activité agricole, représentant plus de 70 % de l'ensemble des entreprises créées.

Répartition des sociétés communautaires par type d'activité





الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY



الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

CHAPITRE III. CLASSEMENT DE LA TUNISIE DANS LES RAPPORTS INTERNATIONAUX

INTRODUCTION

Ce chapitre présente le classement de l'économie tunisienne et sa position relative parmi ses pairs à travers une sélection rigoureuse de rapports et d'indices internationaux. Au-delà de simplement présenter les résultats, il dévoile également les analyses approfondies qui en découlent, mettant en lumière la compétitivité et le climat des affaires du pays. Le choix des rapports se base sur leur importance et leur impact dans le monde des affaires à l'échelle mondiale, ainsi que sur la pertinence de leurs méthodologies et la fiabilité de leurs sources d'informations.

	Indice	Rang	Score	Evolution du rang	
1	Global soft Power Index 2024	77/193	36.6	+6	◆◆
2	Inward FDI Performance Index 2023	3/Pays Africains (54)	3.20	-1	◆◆
3	Global Peace Index 2023	81/163	2.010	+1	◆◆
4	Indice de Transformation Africaine 2023	1/30	69.9	-	◆◆
5	Government AI Readiness Index, 2023	81/193	46.07	-11	◆◆
6	Indice de La Liberté Economique 2024	150/184	48.8	-18	◆◆
7	Indice de la compétitivité en matière des talents 2023	91/133	36.67	-1	◆◆
8	L'Indice Mondial de l'Innovation 2023	79/132	26.9	-6	◆◆
9	Indice De Perception De La Corruption 2022	87/180	40	-2	◆◆
10	L'indice Agility Emerging Markets Logistics 2024	42/50		-5	◆◆

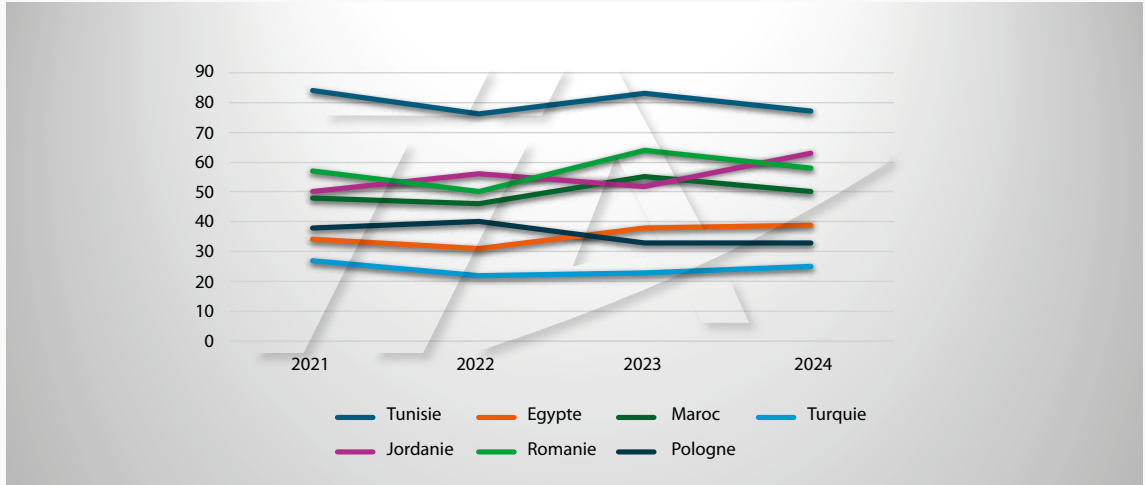
³ Pouvoir Doux - la capacité d'une nation à influencer les préférences et les comportements de divers acteurs dans l'arène internationale (États, entreprises, communautés, publics, etc.) par attraction ou persuasion plutôt que par coercition.

1. GLOBAL SOFT POWER INDEX 2024

Brand Finance évalue le soft power des pays³ en fonction d'indicateurs de performance, notamment les affaires et le commerce, la gouvernance, les relations internationales, le patrimoine culturel, les médias et la communication, l'éducation et les sciences, ainsi que les personnes et les valeurs. Le classement de tous les 193 États membres des Nations Unies, noté sur 100, est établi à partir des résultats d'une enquête menée auprès de plus de 170 000 répondants dans plus de 100 marchés.



Figure 26. Évolution du rang de la Tunisie et d'autres pays selon le global soft power index



Source : Rapports Global Soft Power Index.

Le Royaume-Uni et la Chine occupent les premières places de ce classement. La Tunisie progresse dans le classement mondial, se hissant à la 77^{ème} place, et se positionne à la 5^{ème} place en Afrique, marquant une avancée de 6 places par rapport à l'année précédente. Elle est devancée par l'Égypte (39^{ème} mondial), l'Afrique du Sud (43^{ème}), le Maroc (50^{ème}) et l'Algérie (73^{ème}).

En 2023, le (Soft Power) a été confronté à des défis considérables marqués par des événements tels que le conflit au moyen orient, l'escalade de la guerre russo-ukrainienne, les tensions entre les États-Unis et la Chine, le réchauffement climatique et les catastrophes naturelles.

Le paysage économique a également connu des transformations significatives, avec une forte inflation et une croissance lente d'un côté, et le lancement de nouvelles initiatives en intelligence artificielle de l'autre. L'IA façonne désormais la trajectoire des industries et influence les dynamiques commerciales

à l'échelle mondiale. Elle pourrait également changer fondamentalement la perception des nations alors qu'elles naviguent stratégiquement à travers les opportunités et les défis présentés par cette nouvelle technologie.

2. INWARD FDI PERFORMANCE INDEX 2023

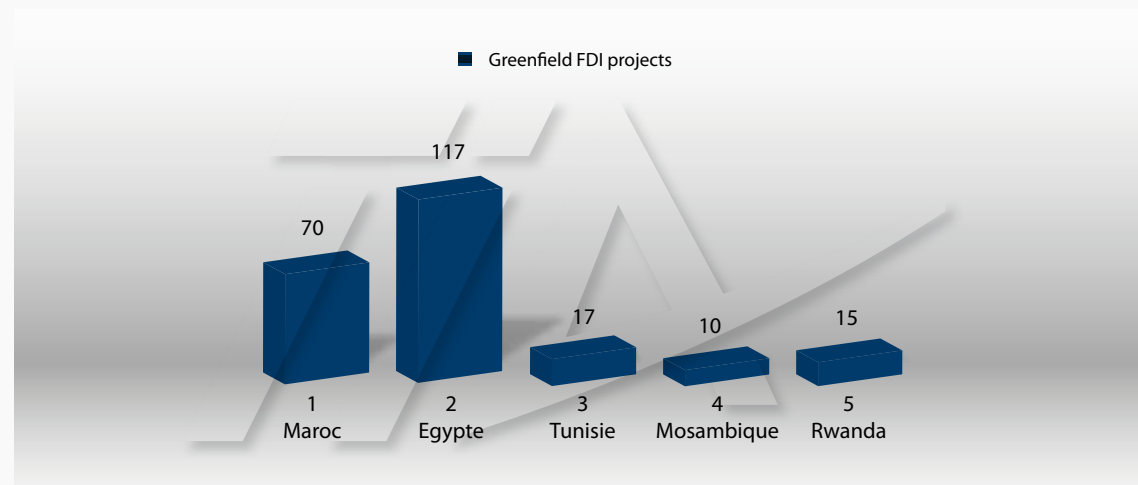
L'équipe de recherche sur les investissements directs étrangers (IDE) de Global Data produit chaque année l'Indice de Performance des Investissements Directs Étrangers (IDE) qui examine la part de l'IDE mondial que chaque pays reçoit par rapport à sa contribution économique globale (PIB). Si cette part est supérieure à un, cela signifie que le pays reçoit plus d'IDE que ce à quoi on pourrait s'attendre en fonction de sa contribution économique. Un score



inférieur à un indique que le pays reçoit moins d'IDE par rapport à sa taille économique. Une analyse a été réalisée sur les pays ayant reçu au moins cinq projets d'IDE entrants en 2023. **Sur les 54 pays africains, 24 ont été pris en compte dans cette analyse.** Parmi ces 24, onze ont obtenu un score supérieur à un, ce qui témoigne de leur capacité à attirer des investissements entrants dépassant leur poids économique.

La Tunisie, classée troisième, se démarque dans la région africaine en termes **de performance des investissements directs étrangers entrants.** Avec un **score de 3,2,** elle attire des investissements entrants qui dépassent largement sa part attendue compte tenu de la taille de son économie. Le score obtenu par la Tunisie dans cet indice confirme son attrait en tant que destination pour les investissements directs étrangers.

Figure 27. Les 5 meilleurs pays africains selon le INWARD FDI performance index 2023.



Source : Global Data, Inward Investment Performance Index.

3. L'INDICE DE LA PAIX GLOBALE (IPG) : «GLOBAL PEACE INDEX 2023»

La 17e édition de l'Indice de la Paix Globale (IPG), produit par l'Institut pour l'Économie et la Paix

(IEP), évalue le niveau de pacifisme **dans 163 États et territoires indépendants.** Considéré comme la **principale mesure mondiale de la paix globale,** ce rapport offre une analyse exhaustive **des tendances de la paix, de son impact économique,** et des méthodes pour promouvoir des sociétés pacifiques.

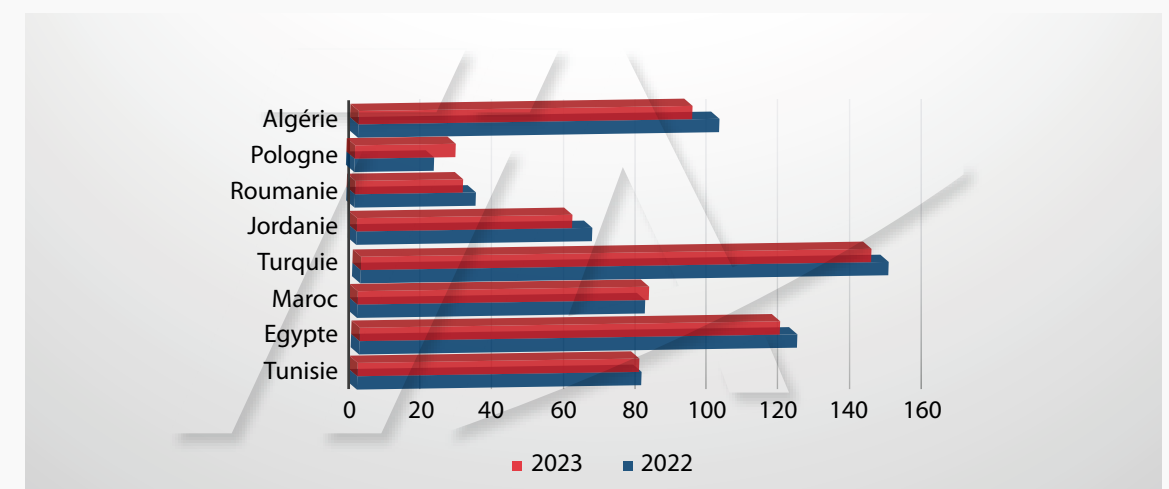
Cet indice prend en compte une gamme d'indicateurs, notamment **les conflits internes et externes, le niveau de militarisation, la sécurité**

publique, la criminalité, la violence, ainsi que les **relations internationales** avec les pays voisins. Le GPI de 2023 constate que **le monde est devenu moins pacifique pour la 13^e fois au cours des 15 dernières années,** avec un niveau moyen de pacifisme des pays **en baisse de 0,42%** au cours de l'année écoulée. Au total, le pacifisme s'est amélioré

dans 84 pays et a diminué dans 79, soulignant que les baisses de pacifisme sont généralement plus importantes que les améliorations.

L'Islande, le Danemark et l'Irlande occupent respectivement les trois premières places de Global Peace Index (GPI) 2023 ; **la Syrie, le Yémen et l'Afghanistan** ferment la marche.

Figure 28. Classement de la Tunisie et d'autres pays selon le «global peace index» entre 2022 et 2023.



Source : Rapport Global Peace Index 2023.

La Tunisie, avec un score de 2,010, **se classe en tête du Maghreb arabe,** devançant le Maroc (84^e) et l'Algérie (96^e). L'Égypte se place en 121^e position, tandis que la Turquie est en 147^e position.

Le Qatar est, quant à lui, au top de la liste des pays arabes dans ce classement. Il occupe la 21^e place mondiale, devant le Koweït 35^{ème}, Oman 48^{ème}, la Jordanie 62^{ème} et les Emirats Arabes Unis 75^{ème} mondial. **La Tunisie vient en 6^{ème} position des pays arabes les plus pacifiques.**

4. INDICE DE TRANSFORMATION AFRICAINE 2023

L'Indice de transformation en Afrique (ATI)⁴ est un outil essentiel pour évaluer les progrès des pays africains **dans le domaine de la transformation économique.** Il offre une vue d'ensemble

⁴ Rapport du Centre Africain pour la Transformation économique (ACAT).

permettant aux décideurs politiques, aux chercheurs et aux partenaires de développement de repérer les vulnérabilités économiques, de renforcer la résilience face à diverses crises et de maintenir le cap sur le programme de transformation de l'Afrique.

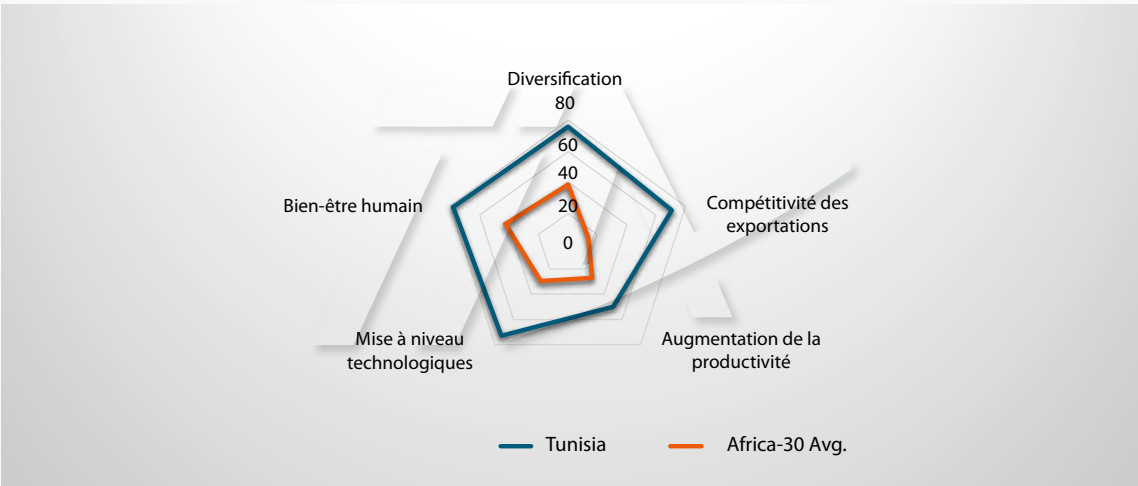
L'ATI mesure la transformation économique dans 30 pays africains en utilisant les cinq dimensions de DEPTH à travers 14 indicateurs. L'indice 2023 couvre les années 2000-2020, avec des scores mesurés sous forme de moyenne mobile sur trois ans.

L'ATI évalue cinq dimensions de la transformation économique :

- **Diversification** : mesure la capacité à produire et exporter une large gamme de biens et de services.

- **Compétitivité des exportations** : évalue la capacité à être compétitif sur le marché mondial des exportations non extractives.
- **Augmentation de la productivité** : analyse la productivité du travail dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et de la construction, ainsi que dans les services, en tenant compte de la taille relative de chaque secteur.
- **Mise à niveau technologique** : évalue la part du contenu de moyenne et haute technologie dans la production et les exportations.
- **Bien-être humain** : mesure le niveau de bien-être et de qualité de vie des populations.

Figure 29. La position de la Tunisie dans les cinq dimensions de la transformation économique comparée à la moyenne africaine.



Source : INDICE DE TRANSFORMATION AFRICAINE 2023

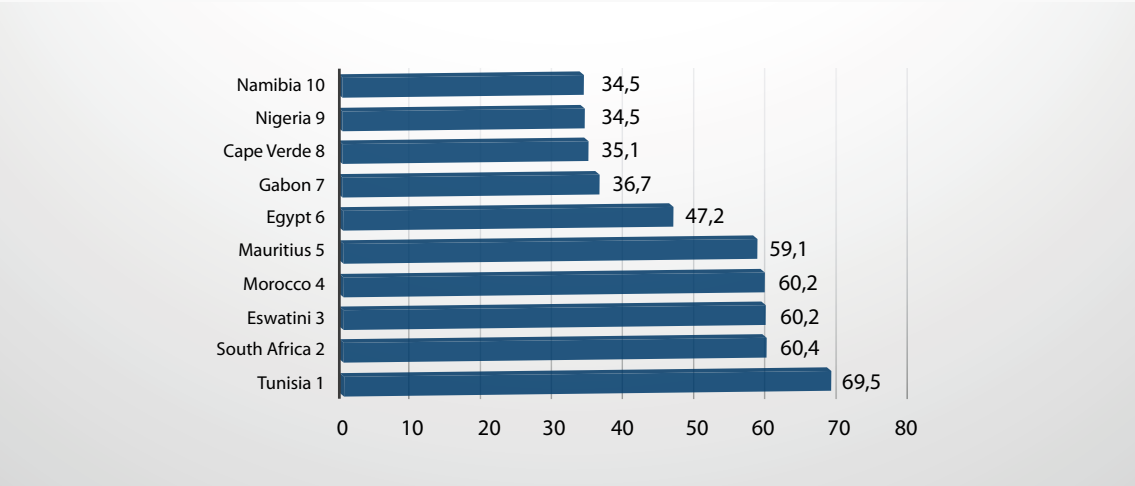
Dans ce classement, la Tunisie se démarque en occupant la première position parmi les économies africaines les plus performantes en termes de transformation économique, suivie de l'Afrique du Sud et du Maroc, l'Ile Maurice et l'Eswatini.

Ces pays se distinguent comme étant parmi les rares du continent à avoir réussi à progresser sur le front de la transformation économique en Afrique. Notamment, la Tunisie a obtenu un score de 69,9 points, en prenant en considération la



valeur ajoutée du secteur industriel, la part des activités non extractives dans les exportations, la productivité dans les trois principaux secteurs d'activité économique, la part de l'emploi formel sur le marché du travail ainsi que la part des produits technologiques dans les exportations.

Figure 30. Classement de la Tunisie et d'autres pays selon l'indice de transformation africaine 2023



Source : INDICE DE TRANSFORMATION AFRICAINE 2023

5. LE «GOVERNMENT ARTIFICIAL INTELLIGENCE READINESS INDEX» 2023

Oxford Insights, une entreprise de conseil spécialisée dans les opportunités stratégiques liées à la transformation numérique pour les organisations et les gouvernements, a récemment publié l'Indice de Préparation à l'Intelligence Artificielle (IA) des Gouvernements, classant les systèmes publics les

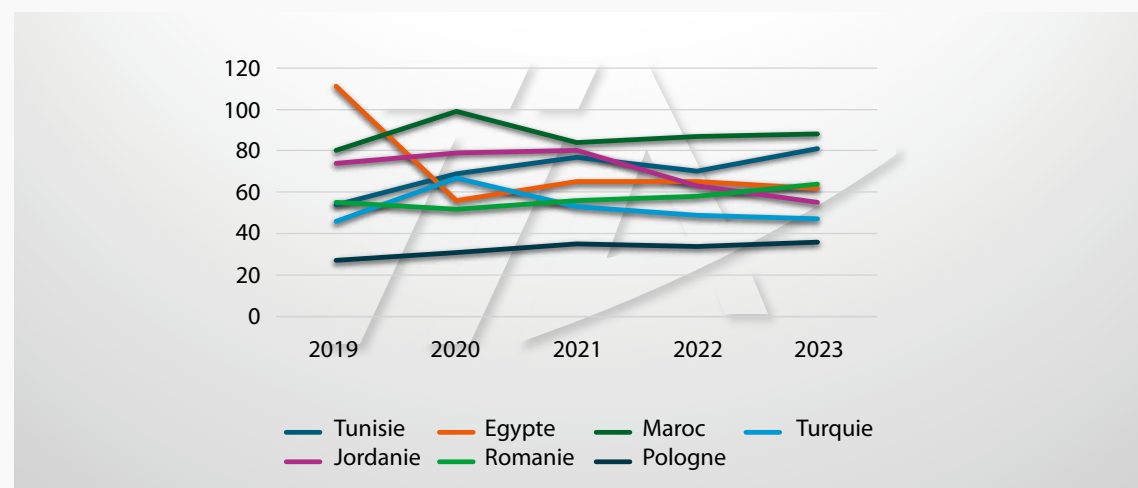
plus préparés à intégrer l'intelligence artificielle à l'échelle mondiale. L'édition de l'Indice de Préparation à l'IA des Gouvernements pour 2023 englobe désormais 193 pays, soit une augmentation par rapport aux 183 pays inclus dans l'édition précédente. Il est composé de 39 indicateurs répartis sur 10 dimensions, regroupés en 3 piliers : Gouvernement, Secteur technologique, et Données et Infrastructure. Cet indice met en lumière l'importance d'une vision stratégique gouvernementale pour le développement de l'IA, d'un secteur technologique mature et innovant, ainsi que de données de haute qualité et d'une infrastructure adéquate. Au niveau mondial, les États-Unis se positionnent en tête de cet indice, suivis par Singapour et la Grande-Bretagne.



Au niveau mondial, la Tunisie se classe au 81^e rang dans cet indice. À l'échelle arabe, elle occupe la 10^e place, avec les Émirats Arabes Unis en tête (18^e mondial), suivis par l'Arabie Saoudite (29^e) et le

Qatar (34^e). En Afrique, la Tunisie se positionne en 4^e position, juste après l'île Maurice (61^e), l'Égypte (62^e) et l'Afrique du Sud (77^e), et devant le Rwanda (84^e) et le Maroc (88^e).

Figure 31. Evolution du rang de la Tunisie et d'autres pays selon le government ai readiness index



Source : Rapport Government AI Readiness Index.

Entre 2019 et 2023, la Tunisie a vu son classement dans l'Indice de Préparation à l'Intelligence Artificielle des Gouvernements passer de la 54^e à la 81^e place, reflétant une détérioration possible due à un développement de l'infrastructure et des politiques liées à l'IA moins soutenu que dans d'autres pays.

En revanche, l'Égypte a enregistré une amélioration significative, passant de la 111^e à la 62^e place, grâce à des investissements accrus dans la recherche et le développement ainsi qu'à l'adoption de politiques favorables à l'IA. Le Maroc, bien que relativement stable, a légèrement reculé de la 80^e à la 88^e place, en raison d'un manque de stratégie globale et de ressources allouées à l'innovation technologique.

La Turquie est restée proche de son classement initial, passant de la 46^e à la 47^e place, grâce à des investissements constants dans les infrastructures numériques et les compétences technologiques. Les variations dans les classements de la Jordanie, de la Roumanie et de la Pologne peuvent être attribuées à divers facteurs, notamment les politiques gouvernementales, les investissements dans la recherche et le développement, et l'adoption de technologies émergentes.

6. RAPPORT DE L'HERITAGE FOUNDATION SUR LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE «INDICE DE LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE 2024»

Publié annuellement par The Heritage Foundation, l'Index of Economic Freedom offre une analyse des progrès réalisés en matière de liberté économique sur une période de trois décennies. Cette liberté économique, qui se caractérise par une initiative libre dans le travail, la production, la consommation et l'investissement, constitue le cœur des évaluations

effectuées par l'Index de liberté économique.

Cet indice, qui évalue 184 pays sur une échelle de 0 à 100, prend en compte une multitude de facteurs quantitatifs et qualitatifs répartis en quatre grandes catégories : L'État de droit, La Taille du gouvernement, L'Efficacité de la réglementation et Les Marchés ouverts.

Dans le top 10, il y a eu des changements notables.

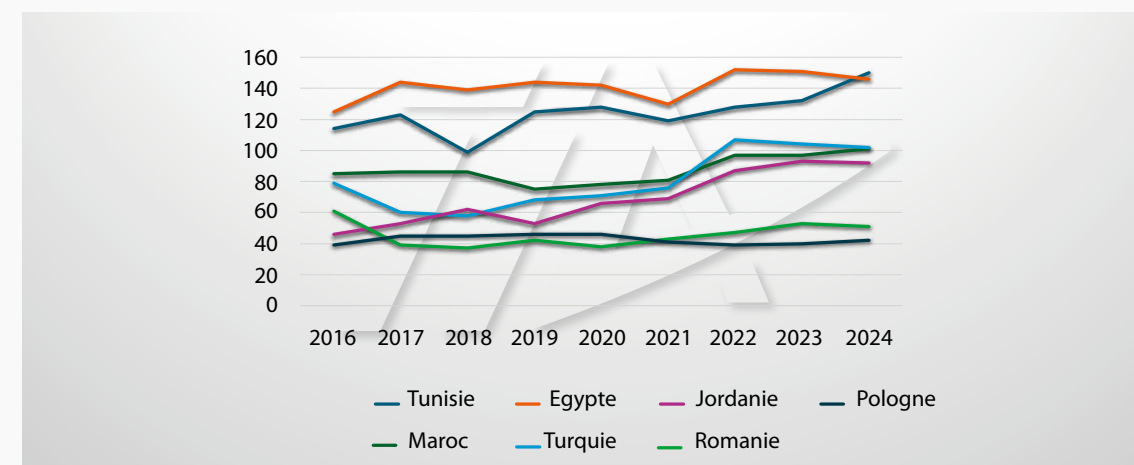
Singapour reste en tête en tant qu'économie la plus libre, montrant une grande résilience économique.

La Suisse la suit, puis l'Irlande, et Taiwan atteint son plus haut rang à la quatrième place dans l'Indice de liberté économique. La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont perdu leur statut de leaders, l'Australie n'étant plus parmi les 10 économies les plus libres.

En ce qui concerne la Tunisie, elle se classe à la 150^e position dans l'Indice de liberté économique 2024, avec un score de 48,8, soit en deçà de la moyenne mondiale.

Cela représente une diminution de 4,1 points par rapport à l'année précédente. La Tunisie occupe ainsi le 11^e rang sur 14 pays de la région MENA. Le Maroc et l'Égypte devancent la Tunisie, se classant respectivement premier et deuxième parmi les pays d'Afrique du Nord.

Figure 32. Evolution du rang de la Tunisie et d'autres pays selon l'indice de liberté économique

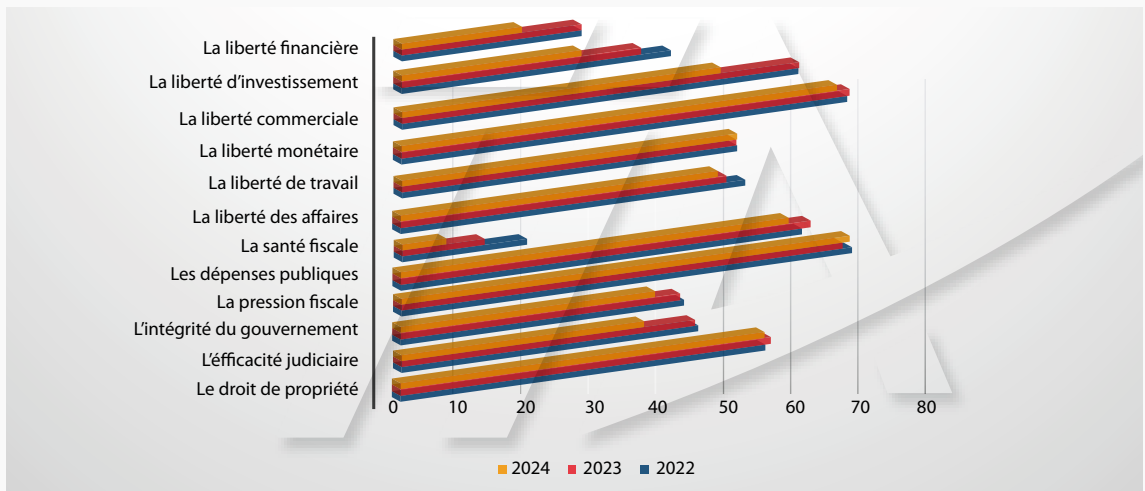


Source : Rapport «The Heritage Foundation, l'Index of Economic Freedom 2024».

Cet indice adopte une vision globale du principe de la liberté économique analyse 12 facteurs regroupés dans 4 piliers à savoir l'Etat de droit, la

taille du gouvernement, l'efficacité réglementaire et l'ouverture du marché.

Figure 33. Évolution du rang de la Tunisie dans l'indice de liberté économique : 12 aspects analytiques



Source : Rapport « Index of Economic Freedom 2024 ».

■ L'ouverture du marché

- La liberté commerciale montre une légère baisse en 2023 suivie d'une forte baisse en 2024, suggérant une détérioration significative dans ce domaine.
- La liberté d'investissement et la liberté financière affichent toutes deux une tendance à la baisse, avec des baisses successives sur les trois années, indiquant des défis croissants dans ces domaines également.

Pour conclure, le rapport souligne que la Tunisie est classée comme un pays où l'économie est principalement non libre.

7. INDICE DE LA COMPÉTITIVITÉ EN MATIÈRE DES TALENTS 2023

Le Global Talent Competitiveness Index (GTCI) a célébré son dixième anniversaire en 2023. Ce rapport annuel, réalisé par l'INSEAD en partenariat avec le Descartes Institute for the Future et le Human Capital Leadership Institute, propose une analyse approfondie de la compétitivité en matière de talents dans 134 pays, sans tenir compte de leur PIB.



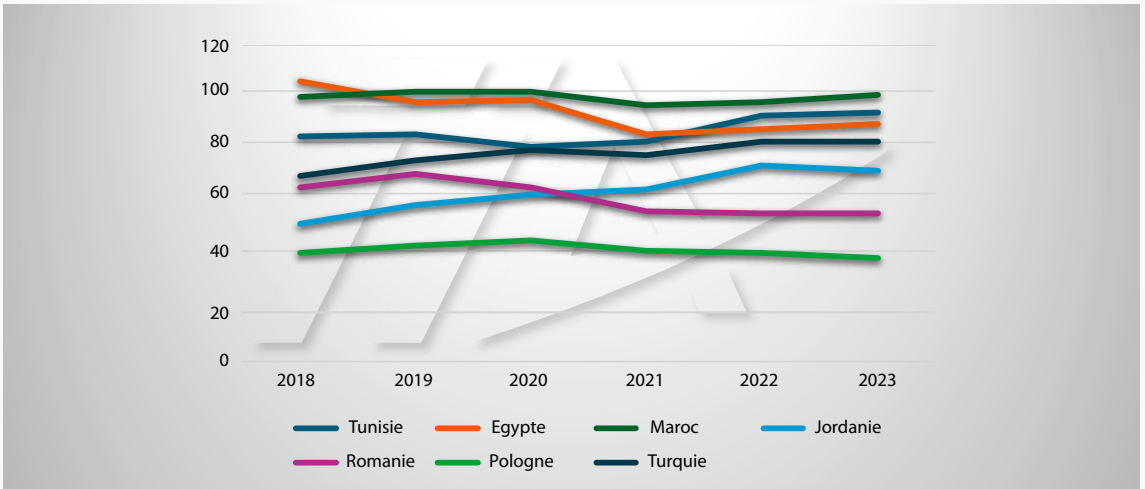
Le Top 25 du Global Talent Competitiveness Index 2023 : Le GTCI 2023 maintient **la Suisse, Singapour et les États-Unis** comme les leaders mondiaux de la compétitivité des talents. Le Top 10 comprend également **le Danemark, les Pays-Bas, la Finlande, la Norvège, l'Australie, la Suède et le Royaume-Uni**. La majorité des pays dans le Top 25 sont européens, avec 17 représentants, mais des pays comme l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, les Émirats Arabes Unis et la Corée du Sud sont également présents. Les Émirats Arabes Unis se sont particulièrement démarqués en grimpant de la 25^{ème} à la 22^{ème} place, tandis que le Japon a quitté le Top 25, laissant sa place à la Corée du Sud.

D'après le Global Talent Competitiveness Index, la Tunisie a enregistré un nouveau recul dans le

classement mondial de la compétitivité des talents. Elle se positionne désormais **en 92^{ème} place sur 134 pays**, comparée à la 91^{ème} place de l'année précédente et à la 65^{ème} place en 2015. Ce classement la place **au quatrième rang en Afrique et à la dixième dans la région arabe**.

La Tunisie a vu sa position se détériorer de manière continue depuis le milieu des années 2010. Bien qu'elle **reste en tête en Afrique du Nord pour la production et la rétention des talents**, elle éprouve des difficultés croissantes à doter ses talents de compétences techniques et à attirer des talents étrangers.

Figure 34. Evolution du rang de la Tunisie et d'autres pays selon l'indice de compétitivité en matière des talents



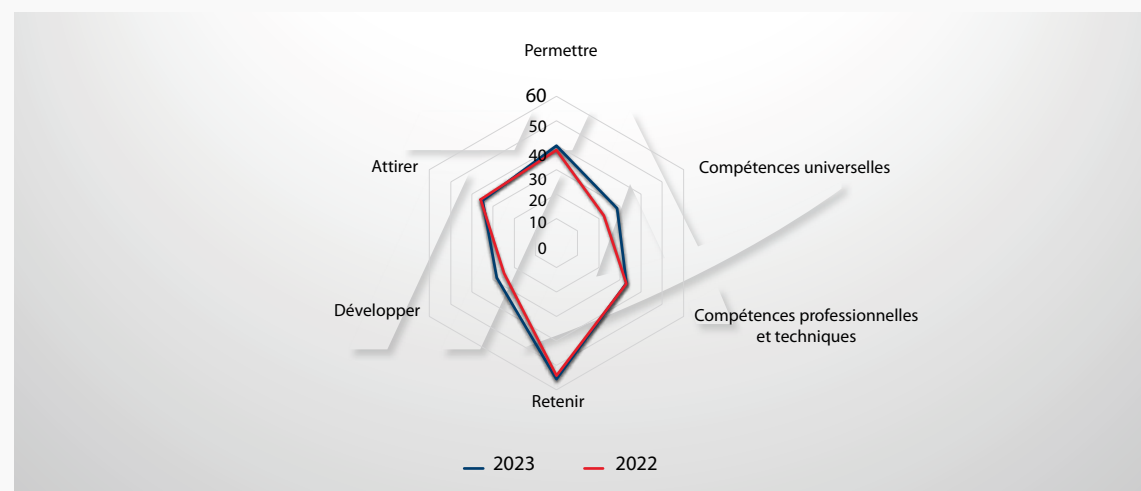
Source : Rapports Global Talent Competitiveness Index (GTCI)



En comparaison avec d'autres pays de la région, la Tunisie affiche **une meilleure performance que le Maroc et l'Algérie**, mais est devancée **par l'Égypte**.

Selon l'indice de l'INSEAD, les quatre pays d'Afrique du Nord sont les moins compétitifs de la région méditerranéenne.

Figure 35. Evolution du score de la Tunisie dans les Critères de l'Indice de Compétitivité des Talents entre 2022 et 2023



Source : Rapports Global Talent Competitiveness Index (GTCI)

La Tunisie a affiché des scores contrastés dans les différents critères de l'Indice de Compétitivité des Talents en 2023, ce qui mérite une analyse approfondie pour comprendre son évolution par rapport à l'année précédente.

Pilier «Enable» : Le score est passé de 44,31 en 2021 à 37,99 en 2022, indiquant des défis accrus en termes de réglementation, de marché et de climat des affaires favorables au développement des talents. **En 2023**, le score est de **39,83**, montrant une légère amélioration par rapport à 2022 mais restant en dessous du niveau de 2021.

Pilier «Attract» : Le score est passé de 39,80 en 2021 à 35,74 en 2022, signalant une diminution de

l'attractivité du pays pour les talents, en raison de facteurs tels que des opportunités d'emploi limitées ou des conditions économiques moins favorables. **En 2023**, le score est de **34,92**, indiquant une légère amélioration par rapport à 2022 mais toujours en deçà du niveau de 2021.

Pilier «Grow» : Le score est passé de 30,47 en 2021 à 24,65 en 2022, reflétant des défis dans le développement des talents, comme l'accès à l'éducation, la formation professionnelle ou les opportunités de carrière. **En 2023**, le score est de **28,21**, montrant une amélioration par rapport à 2022 mais restant inférieur au niveau de 2021.

8. L'INDICE MONDIAL DE L'INNOVATION 2023

Pilier «Retain» : Le score est passé de 51,58 en 2021 à 54,13 en 2022, suggérant une capacité relativement stable à retenir les talents dans le pays. **En 2023**, le score est de **55,62**, montrant une légère amélioration continue par rapport aux années précédentes.

Pilier «Vocational and Technical Skills» : Le score est resté relativement stable, passant de 33,08 en 2022 à 32,91 en 2023.

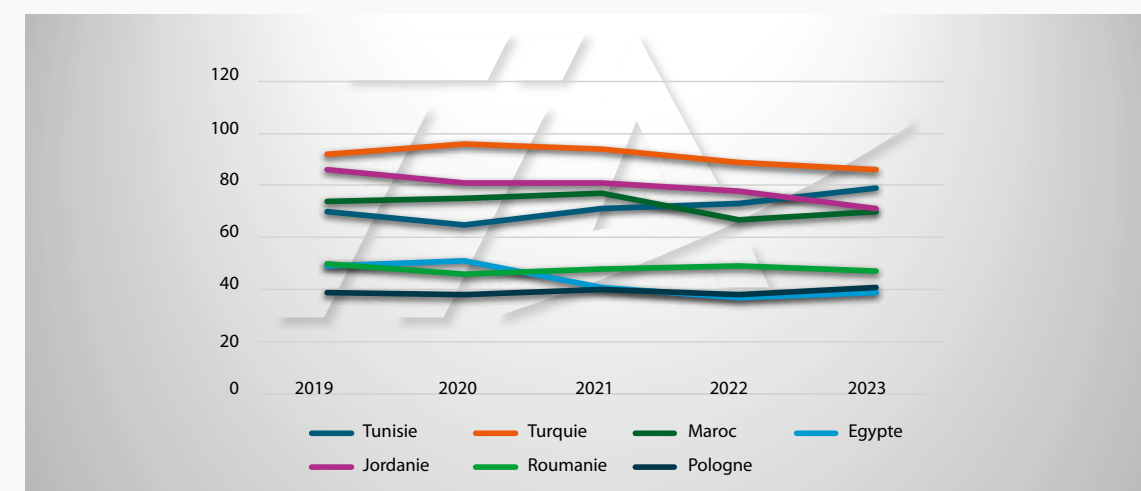
Pilier «Global Knowledge Skills» : Le score est passé de 22,28 en 2022 à 28,55 en 2023, indiquant une amélioration significative par rapport à l'année précédente, bien qu'il soit toujours en dessous du niveau de 2021.

Cette analyse permet de comprendre les tendances dans chaque pilier au fil des années et souligne les domaines où des améliorations sont nécessaires pour renforcer la compétitivité des talents en Tunisie.

L'édition de 2023 de l'Indice mondial de l'innovation prend le pouls des tendances mondiales en matière d'innovation dans un contexte économique marqué par l'incertitude. Elle révèle le classement des économies les plus innovantes du monde parmi 132 pays pour cette année et présente les 100 plus grands pôles d'innovation scientifique et technologique.

Pour la treizième année consécutive, la Suisse conserve son titre d'économie la plus innovante en 2023, suivie par la Suède, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et Singapour. Explorez les performances d'autres pays dans le classement de l'Indice mondial de l'innovation 2023.

Figure 36. Evolution du rang de la Tunisie et d'autres pays selon l'indice mondiale de l'innovation (2019-2023)



Source : Rapports Global Innovation Index

Selon le récent rapport de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la Tunisie se positionne au 79^{ème} rang dans le classement de l'Indice mondial de l'innovation 2023. Comparée à l'édition précédente, **la Tunisie a reculé, passant de la 73^{ème} place en 2022 à la 79^{ème} en 2023.** Elle se classe **14^{ème} parmi 18 économies de l'Afrique du Nord et de l'Asie occidentale.**

Le rapport souligne une incertitude croissante pour le capital-risque, essentiel pour la transformation de l'ingéniosité humaine en nouveaux produits et services. La valeur globale du financement par capital-risque a enregistré une forte baisse l'année dernière.

Au cours des dix dernières années, des économies comme l'Indonésie, la Turquie, l'Inde, le Vietnam, les Philippines et la République islamique d'Iran ont considérablement progressé dans le classement. Depuis le début de la pandémie, des pays tels que Maurice, l'Indonésie, l'Arabie saoudite, le Brésil et le Pakistan ont enregistré les plus grandes avancées dans le classement.

En 2022, la Tunisie s'est distinguée par de meilleures performances dans les Outputs d'innovation que dans les Inputs d'innovation. Elle a atteint la 59^{ème} place pour les outputs d'innovation, tandis qu'elle était classée au 89^{ème} rang pour les facteurs d'entrée d'innovation. En 2023, bien que son classement pour **les outputs d'innovation** se soit légèrement détérioré, passant à la 61^{ème} place, son classement pour **les inputs d'innovation** a diminué, tombant à la 96^{ème} place.

Cette évolution suggère que la Tunisie a consolidé ses performances en termes de concrétisation des outputs de l'innovation, mais elle rencontre des défis croissants dans la mise en place des

conditions nécessaires à l'innovation. Cette situation souligne l'importance de concentrer les efforts sur l'amélioration des facteurs d'entrée de l'innovation, tels que l'investissement dans la recherche et le développement, l'infrastructure et l'éducation, afin de soutenir la croissance et le développement à long terme de son potentiel d'innovation.

9. INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 2023

En 2023, selon l'Indice de perception de la corruption (IPC), la corruption est en plein essor à l'échelle mondiale. Cet indice évalue le niveau perçu de corruption dans le secteur public de 180 pays et territoires, en les classant sur une échelle de 0 (très corrompu) à 100 (très propre).

Plus de 66% des pays enregistrent un score inférieur à 50 sur 100, révélant ainsi des problèmes sérieux de corruption. La moyenne mondiale stagne à un modeste 43, tandis que la plupart des pays n'ont montré aucun signe de progrès, voire ont régressé, au cours de la dernière décennie. De plus, 23 pays ont atteint leur score le plus bas cette année.

La fragilité des systèmes judiciaires mondiaux nourrit la corruption en réduisant la responsabilité des fonctionnaires. Les dirigeants, qu'ils soient autoritaires ou démocratiques, affaiblissent la justice, favorisant ainsi l'impunité et encourageant les actes corrompus. La corruption, allant des pots-de-vin aux abus de pouvoir, s'infiltré dans de nombreuses



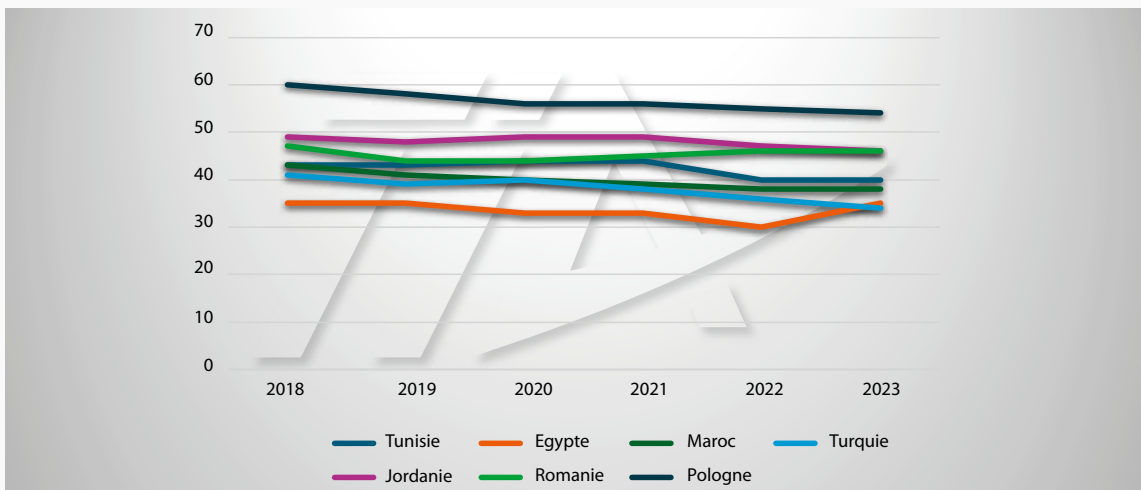
institutions judiciaires, limitant l'accès à la justice pour les plus vulnérables. Même les pays bien classés sur l'IPC sont confrontés à des problèmes d'impunité, souvent liés à des affaires de corruption transfrontalière impliquant des entreprises et des professionnels qui échappent à la justice.

Le Danemark se démarque en tant que pays le moins corrompu au monde, bien qu'il n'atteigne pas le score parfait de 100/100, avec un score de 90/100. **La Finlande** se classe **deuxième** avec un score de

87/100, tandis que la Nouvelle-Zélande complète le trio de tête avec un score de 85/100.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord montrent peu de progrès dans la lutte contre la corruption politique, reflétant les conflits en cours. **L'Asie-Pacifique** stagne malgré des régressions dans certains pays clés. Dans **les Amériques**, le manque d'indépendance judiciaire et la faiblesse de l'État de droit favorisent une impunité généralisée.

Figure 37. Evolution du score de la Tunisie et d'autres pays selon l'indice de perception de la corruption



Source : Transparency international.

En 2023, le score est similaire à celui de 2014 et 2022, restant à 40/100. Ainsi, la Tunisie a perdu quatre points depuis 2020 et 2021 (44/100). Malgré cette «stabilisation», elle se maintient au 87^{ème} rang mondial parmi 180 pays et territoires étudiés.

Bien que **surpassant le Maroc, l'Algérie, l'Egypte et la Mauritanie**, respectivement aux 97^{ème}, 104^{ème}, 108^{ème} et 130^{ème} rangs, elle est devancée par **les Émirats arabes unis, le Qatar et la Jordanie** dans le classement de 2023.



10. L'INDICE AGILITY EMERGING MARKETS LOGISTICS 2024

L'indice **Agility Emerging Markets Logistics**, élaboré par Agility, utilise des données économiques et commerciales, des indicateurs sociaux et le développement des transports pour classer **50 pays des marchés émergents en fonction de leur potentiel en tant que marchés logistiques**, selon quatre piliers (**Opportunités locales, Opportunités internationales/Environnement des affaires/Préparation au Numérique**) et en se basant sur une enquête auprès de 830 dirigeants de la logistique.

71,7% des personnes interrogées ont déclaré que leurs coûts logistiques sont plus élevés par rapport à 2022, alors que 73,5% ont déclaré que les coûts sont plus élevés par rapport à pré-Covid. Un tiers des responsables de la supply chain déclarent que leurs coûts logistiques sont 1 à 15% de plus qu'en 2022.

La Tunisie est classée 42^{ème} sur 50 pays avec un recul de 5 places par rapport à l'édition précédente. Elle est classée 8^{ème} pays africain derrière l'Afrique du Sud (25^{ème}), le Maroc (32^{ème}), l'Égypte (35^{ème}), le Ghana (36^{ème}), le Nigéria (39^{ème}), l'Ouganda (40^{ème}) et la Tanzanie (41^{ème}).

La Chine, l'Inde et les Émirats arabes unis sont les meilleurs pays dans ce classement.



الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

“ CHAPITRE IV ÉVALUATION DES REFORMES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT ”



INTRODUCTION

Ce chapitre met en lumière les initiatives significatives entreprises par les autorités publiques en étroite collaboration avec le secteur privé pour améliorer le climat des affaires tout au long de l'année 2023. Il examine en détail les différentes mesures et stratégies adoptées, telles que les réformes législatives, les incitations fiscales, et les programmes de soutien aux entreprises. En outre, ce chapitre explore la perception des acteurs privés, en recueillant leurs avis et retours sur l'efficacité de ces réformes et leur impact sur divers aspects de l'environnement des affaires en Tunisie, notamment en ce qui concerne l'attractivité des investissements, la simplification des procédures administratives, et l'amélioration de l'accès au financement.

Pour enrichir cette évaluation, la Tunisien Investment Authority a réalisé une enquête spécifique, intitulée «Évaluation de l'environnement de l'investissement en Tunisie : Perceptions auprès des représentants du secteur privé». Cette enquête vise à tracer une image précise des opinions et expériences des représentants du secteur privés concernant l'environnement d'investissement en Tunisie, fournissant ainsi des éléments supplémentaires et détaillés sur l'efficacité des initiatives et réformes entreprises et des réformes à proposer.

1. LES PRINCIPALES RÉFORMES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

La Tunisie a entrepris, au cours des deux dernières années, des avancées significatives en termes d'amélioration du climat des affaires et continue de progresser dans cette voie. En 2023, des efforts majeurs ont été déployés, notamment à travers un dialogue public-privé intensifié, bien que les fruits de ces initiatives, tels que la publication de décrets portant sur les réformes, aient commencé à apparaître en 2024.

Dans le cadre de cette dynamique, la Tunisie a lancé un programme national de réformes visant à créer un environnement propice à l'investissement. Cette initiative s'appuie sur une stratégie nationale conçue pour favoriser un climat d'affaires attractif pour les investisseurs privés et les entrepreneurs sur la période 2023-2025. En s'engageant dans ce programme, la Tunisie souligne l'importance de stimuler les investissements nationaux et étrangers, d'encourager la croissance économique, de générer des emplois et de promouvoir un développement durable.

■ 1.1. Principales avancées dans l'implémentation de la stratégie nationale d'amélioration du climat des affaires (SNACA) et mesures d'urgence économique (2023-2025)

1.1.1. Suivi de la Stratégie d'Amélioration du Climat des Affaires et mesures d'urgence économique (2023-2025) :

Les principales avancées réalisées dans le cadre de l'implémentation de la Stratégie Nationale d'Amélioration du Climat des Affaires (SNACA) incluent plusieurs développements notables. Jusqu'à la rédaction de ce rapport en mai 2024, les progrès observés se concentrent principalement sur :

- Des mesures pilotées par la Tunisien Investment Authority (TIA) (CII, LI1)⁵, la révision du décret 2017-389 du 9 mars 2017 a été entièrement réalisée avec la publication du décret amendant. En outre, la TIA a achevé aussi la mesure visant à

réviser la liste des secteurs prioritaires et à cibler les niches pour l'octroi des incitations financières (SF5).

- Digitalisation des permis de bâtir : Le Ministère de l'Intérieur a lancé la plateforme E-Construction «تعمير» (SCL2) et le système de paiement en ligne des taxes municipales E-paiement (PUE 15) en mai 2024 dans six communes pilotes. La généralisation à d'autres communes est prévue pour 2025. Le guide en ligne des services municipaux est achevé à 95%.
 - Révision de la réglementation de change : La nouvelle loi de change a été adoptée en conseil des ministres en avril 2024, impactant directement 9 mesures de la SNACA (RC2, RC10, RC14, RC16, RC19, RC22, RC33, RC34, adoption du code des changes) .
 - Mesure d'urgence économique : Création de l'Agence des médicaments.
- Pour récapituler, sur les 185 mesures prévues dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Amélioration

RÉVISION DE LA LISTE DES SECTEURS PRIORITAIRES ET CIBLAGE DES NICHES POUR L'OCTROI DES INCITATIONS FINANCIÈRES (LOI D'INVESTISSEMENT)

La méthodologie de travail adoptée repose sur une approche participative intégrant le secteur public et privé, ainsi que des études approfondies. À la suite des consultations avec le secteur privé, des divergences d'opinions ont émergé quant à la portée de la mesure de ciblage des niches au sein des secteurs prioritaires. Voici quelques exemples de niches à cibler au sein des secteurs prioritaires identifiés:

Secteur Automobile : Faisceaux de câblage, Fabrication des Batteries en lithium (Voitures électriques), Fabrication de Piles à combustibles (Voitures à hydrogène) et Fabrication de pneumatiques.

⁵ CII : Publication de la modification du décret 389 et publication du manuel de procédures.



Technologies de communication et de l'information : Services de développement des logiciels, Services d'hébergement et cloud computing, Green IT, Programmation informatique, Développement des solutions et services liés à la sécurité informatique, Cybersécurité, cybernétique et confiance numérique Ingénierie et développement des logiciels, des plateformes et coding , Développement de contenu et services basés sur des technologies et solutions intelligentes (intelligence artificielle-blockchain...) et DATA Centers.

Industries pharmaceutiques et dispositifs médicaux : Fabrication de médicaments génériques, Fabrication de médicaments biologiques, Fabrication des vaccins et principes actifs, Robotique chirurgicale, Fabrication des matériaux de suture synthétiques, Fabrication de thérapie cellulaire et génique, Fabrication des dispositifs médicaux stériles, Fabrication des équipements de protection individuelle, Médicaments biosimilaires et Valorisation de la biomasse algale pour usage thérapeutique.

Secteur Aéronautique : Fabrication de pièces et composants moteurs aéronautiques et Maintenance et démantèlement d'avions

Énergies renouvelables : Solaire, Éolien, Dessalement eau de mer, Biomasse, Production hydrogène vert et Capture de carbone.

Conclusions et Recommandations

Il est crucial de prendre en compte la dynamique évolutive des secteurs prioritaires pour déterminer les niches à cibler. Une approche proactive intégrant une analyse continue des tendances du marché est essentielle pour ajuster les secteurs prioritaires en fonction de leur pertinence actuelle.

Il est recommandé de réviser la liste des secteurs prioritaires et de limiter l'éligibilité à la prime aux niches identifiées (maximum 4 par secteur). Cela permettrait de rationaliser les incitations financières, de mieux orienter les investisseurs et de différencier les incitations des zones de développement régional.

La décision de rationaliser les incitations nécessitera l'approbation du Conseil Supérieur de l'Investissement (CSI) et pourrait conduire à une révision du décret 389-2017 concernant l'octroi d'incitations financières et le ciblage des niches.

du Climat des Affaires, 42 mesures ont été réalisées, atteignant un taux de réalisation de 23%. Actuellement, 52 mesures sont en cours, tandis que 18 mesures sont très avancées avec un taux de réalisation supérieur à 80%. Toutefois, 73 mesures rencontrent des difficultés, nécessitant soit la promulgation de nouvelles lois, la mobilisation des fonds nécessaires, ou la réalisation de projets structurants tels que la construction des quais du port de Radès.

1.1.2. Suivi de la Stratégie industrielle et d'innovation à l'horizon 2035

La stratégie industrielle et d'innovation de la Tunisie pour 2035 (SNII) vise à renforcer la structure productive du pays et à en faire une destination attractive pour les investissements et la coproduction avec des industriels nationaux et internationaux. Le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie a mené une mission de planification opérationnelle de la SNII, afin de définir un premier programme opérationnel global sur une période de 7 ans, ainsi qu'un programme opérationnel annuel. Cette mission a également permis de fixer les priorités, d'élaborer un budget pour chaque action retenue dans les deux plans d'action et de communication, et d'identifier les sources de financement.

L'objectif du programme opérationnel global (POG) et du programme opérationnel annuel (POA) de la SNII est d'établir une feuille de route détaillée pour les programmes et projets de la SNII, afin de préparer leur lancement, d'assurer leur mise en œuvre et de suivre leur progression.

La mission d'élaboration du POG pour la période 2024-2029 et du POA pour l'année 2024 a été confiée

à un cabinet de conseil, et la validation des livrables a été finalisée en octobre 2023

1.1.3. Le processus de réduction des autorisations

Dans le cadre de l'application de l'article 4 de la loi de l'investissement («l'investissement est libre»), un décret gouvernemental sera transmis pour la suppression de 40 autorisations économiques et administratives. Une révision des cahiers des charges d'activités économiques est également en cours pour leur suppression ou simplification.

1.1.4. Suivi des indicateurs de la Compétitivité Économique

Le ministère de l'économie et de planification (MEP) a lancé la préparation de l'évaluation du climat des affaires en Tunisie selon le nouveau rapport de la Banque Mondiale «B Ready». Une série d'ateliers (22 questionnaires / 10 indicateurs retraçant le cycle de vie d'une entreprise) ont été organisés en décembre 2023, février 2024 et mai 2024. Les ateliers et les questionnaires ont permis d'identifier des propositions de réformes importantes :

- **Réformes à moyen terme (MLT) :** Révision du cadre réglementaire, comme l'élaboration d'une loi sur les sûretés immobilières.
- **Mesures à court terme (CT) :** Simplification des procédures, digitalisation des processus, amélioration de la transparence et publication des données.

Ces réformes et mesures alimentent la Stratégie nationale d'amélioration du climat des affaires.



■ 1.2. Loi des finances 2024 -principales mesures fiscales et budgétaires

Le Journal Officiel de la République Tunisienne n° 144 du 12 décembre 2023 a publié la loi n° 13-2023 du 11 décembre 2023 concernant la loi de finances pour l'année 2024. Cette nouvelle loi de finances comprend diverses mesures fiscales visant à dynamiser l'économie nationale, telles que : le changement du délai de dépôt des déclarations mensuelles, le report de l'application du taux de TVA de 19% aux immeubles résidentiels exclusifs, l'exonération de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés pendant une période de 4 ans pour les entreprises nouvellement créées en 2024 et 2025, l'établissement d'une contribution conjoncturelle au profit du budget de l'État à payer par les banques, les institutions financières et les compagnies d'assurance et de réassurance, la révision des pénalités de retard et l'amnistie fiscale.

- Les nouvelles entreprises créées et ayant obtenu une attestation de dépôt de déclaration d'investissement en 2024 et 2025 bénéficieront d'une exonération d'impôt sur le revenu (IR) ou d'impôt sur les sociétés (IS) pendant une période de 4 ans, à condition qu'elles entrent effectivement en activité dans les 2 ans suivant la déclaration d'investissement et tiennent une comptabilité conforme au Système Comptable des Entreprises (SCE). Cette exonération prendra fin à la fin de la première année civile suivant celle de la création de l'entreprise.
- Toutefois, pour les entreprises implantées dans les Zones de Développement Régional (ZDR), la déduction totale des bénéfices d'exploitation

prévue par l'article 63 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et de l'impôt sur les sociétés (IS) débutera après la période d'exonération de 4 ans.

- L'article 34 prévoit une incitation aux personnes physiques à investir dans les émissions de l'État en exemptant de taxation les intérêts perçus sur les emprunts obligataires et les Bons du Trésor Assimilables (BTA), dans la limite de 10 000 dinars.
- L'article 48 encourage l'utilisation d'équipements produisant des énergies vertes en offrant une déduction supplémentaire de 30% sur les amortissements de ces équipements.
- L'article 37 permet la déduction des revenus et bénéfices réinvestis dans la prime d'émission, en plus de la valeur nominale.
- La déduction des revenus et bénéfices réinvestis dans la souscription au capital initial ou à son augmentation pour les entreprises qui réalisent des investissements dans le domaine de l'économie verte, bleue et circulaire et des projets de développement durable, de la base imposable sous réserve du minimum d'impôt.
- Deux lignes de financement sont créées pour accorder des prêts à moyen et à long terme aux petites et moyennes entreprises pour financer leurs investissements.
- Un montant de 15 millions de dinars est affecté aux ressources disponibles à travers le mécanisme de garantie des prêts d'exploitation (Inclusion financière).

2. PERCEPTION ET ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

■ 2.1. Traitement des requêtes :

Le rapport d'activité de la TIA a souligné que les principaux obstacles pour les investisseurs sont les procédures administratives, les autorisations et les aspects fonciers, représentant respectivement 40%, 37 % et 20 % des requêtes. La TIA a procédé au traitement de 169 requêtes jusqu'à fin 2023.

Ces 169 requêtes ont été traitées en coordination avec les départements concernés, par le biais de séances de travail visant à examiner les demandes soumises. La participation de plusieurs administrations était nécessaire pour trouver des solutions aux problèmes soulevés.

Les séances de travail ont permis d'aborder les questions spécifiques à chaque secteur et de proposer des actions concrètes pour débloquer les situations rencontrées par les investisseurs.

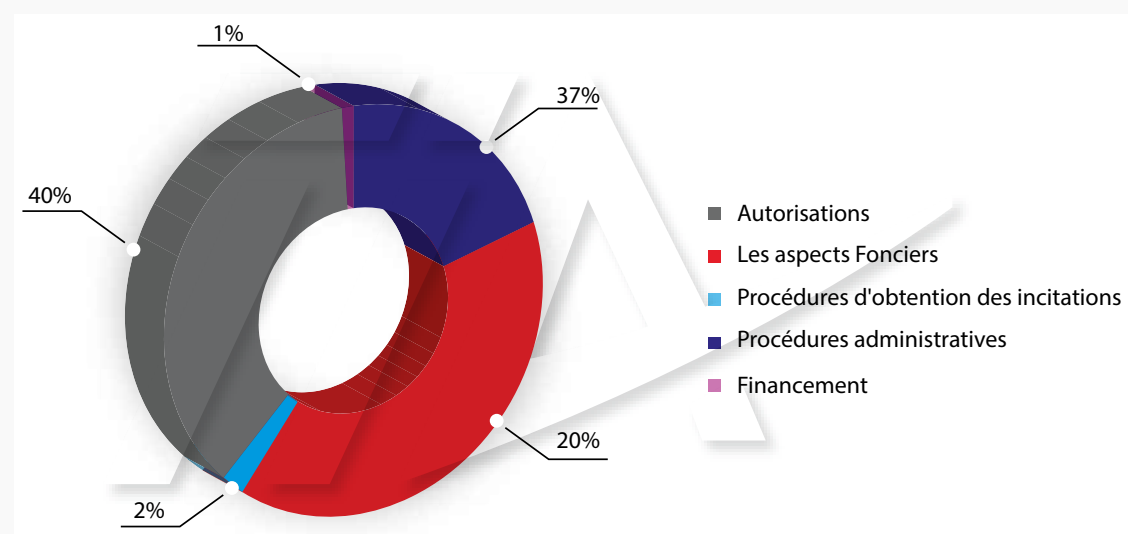
- Les procédures administratives : Représentant 40% des 169 requêtes, et constituent la principale entrave pour les investisseurs. 67 demandes d'appui pour débloquer des situations auprès de divers organismes tels que la Banque Centrale de Tunisie (BCT), la douane, le ministère de l'Équipement, le ministère de l'Industrie, des

Mines et de l'Énergie, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE), ainsi que les autorités régionales ont été reçues par les services de la TIA.

- Les Autorisations : Constituants 37 % des requêtes, elles représentent le deuxième obstacle majeur. 63 demandes d'autorisation auprès des administrations concernées par l'activité envisagée, avec des retards fréquents dans l'obtention des autorisations environnementales et les autorisations des établissements classés (catégorie 1,2,3 et 4).
- Aspects fonciers: Représentant 20 % des requêtes, et incluant des difficultés liées à la disponibilité et à l'acquisition des terres. 33 demandes de changement de vocation des terrains agricoles, d'acquisition de terrains pour la création de nouveaux projets ou l'extension d'activités existantes ont été reçues par les services de la TIA. Un manque des grandes parcelles pour les grands projets d'investissement a également été identifié comme un problème majeur.
- Financier : Bien que moins fréquentes, avec seulement 2 demandes, les questions financières incluent : le financement de nouveaux projets. Le soutien à des entreprises en difficulté financière, nécessitant une intervention auprès des institutions bancaires.
- Incitations : Représentant 4 requêtes, ces demandes concernent des promoteurs rencontrant des blocages dans l'octroi des avantages financiers.



Figure 38. Répartition des requêtes par domaine en 2023



Source : TIA.

2.2. LA COMMISSION DES AGRÉMENTS ET DES AUTORISATIONS

La Commission des Agréments et des Autorisations joue un rôle central dans l'examen et l'approbation des projets, tout en assurant un traitement efficace des demandes administratives. Sur les 39 demandes déposées à la TIA, 23 ont été examinées par la Commission, tandis que 20 ont été traitées dans le cadre du silence de l'administration.

2.3. LE CONSEIL STRATÉGIQUE DE LA TIA

Le déroulement des sessions du Conseil stratégique durant l'année 2023 a mis en exergue plusieurs aspects cruciaux pour l'amélioration du climat d'investissement en Tunisie :

- **Narration distinctive** : Créer une narration distinctive de l'histoire de la Tunisie pour attirer les

investisseurs, au lieu de simplement se concentrer sur le Branding.

- **Équipe «Team-Tunisie»** : Établir une équipe avec la diaspora tunisienne à l'étranger pour améliorer l'image du pays et encourager les investissements en Tunisie.
- **Passer à l'action** : Le temps de la réflexion est révolu ; il est nécessaire de prendre des décisions concrètes pour promouvoir l'investissement.
- **Transparence et digitalisation** : Prioriser la transparence et la digitalisation de l'administration pour simplifier et faciliter les procédures pour les investisseurs.
- **Licence dorée** : Instaurer la «licence dorée» pour les grands projets et des mesures spécifiques pour les secteurs prioritaires.
- **Maintien des incitations** : Conserver les incitations actuelles, car elles ont un impact positif sur les investissements tout en assouplissant et accélérant les procédures d'obtention.

- **Recueil juridique** : Établir un recueil des lois relatives à l'investissement.
- **Efficacité des réformes** : Rechercher l'efficacité des réformes plutôt que de se contenter de les mettre en place, car leur mise en œuvre réussie est cruciale pour obtenir des résultats concrets.

2.4. ENQUÊTE TIA : ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN TUNISIE : PERCEPTIONS AUPRÈS DES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR PRIVÉ

Contexte de l'enquête

Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport annuel d'évaluation de la politique d'investissement en Tunisie de 2023, et dans le but de mieux cerner et actualiser les divers obstacles à surmonter pour améliorer l'environnement de l'investissement nous avons préparé un mini-questionnaire à diffuser

auprès des membres du conseil stratégique ainsi que des différentes chambres mixtes afin de recueillir leurs avis.

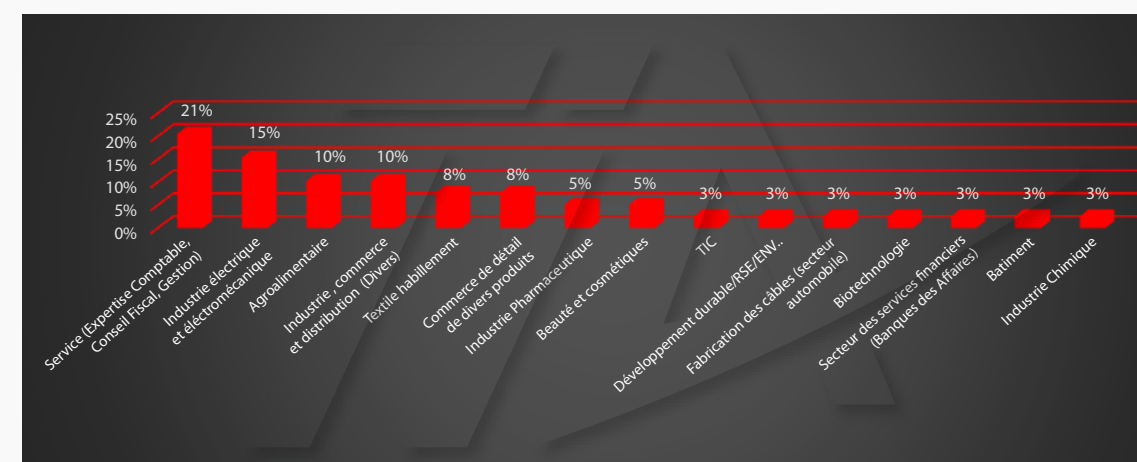
Population Cible et Période de Réalisation

Le questionnaire visait 50 représentants du secteur privé, notamment des membres du conseil stratégique (UTICA, CO NECT, CJD et l'UTAP) et des chambres mixtes. Ces participants ont été sélectionnés en raison de leur expertise et de leur expérience avec l'environnement d'investissement en Tunisie. L'administration du questionnaire a eu lieu entre le 23 avril et le 10 mai 2024, avec 39 répondants sur les 50 ciblés, soit un taux de réponse de 78%.

Méthode de collecte des données

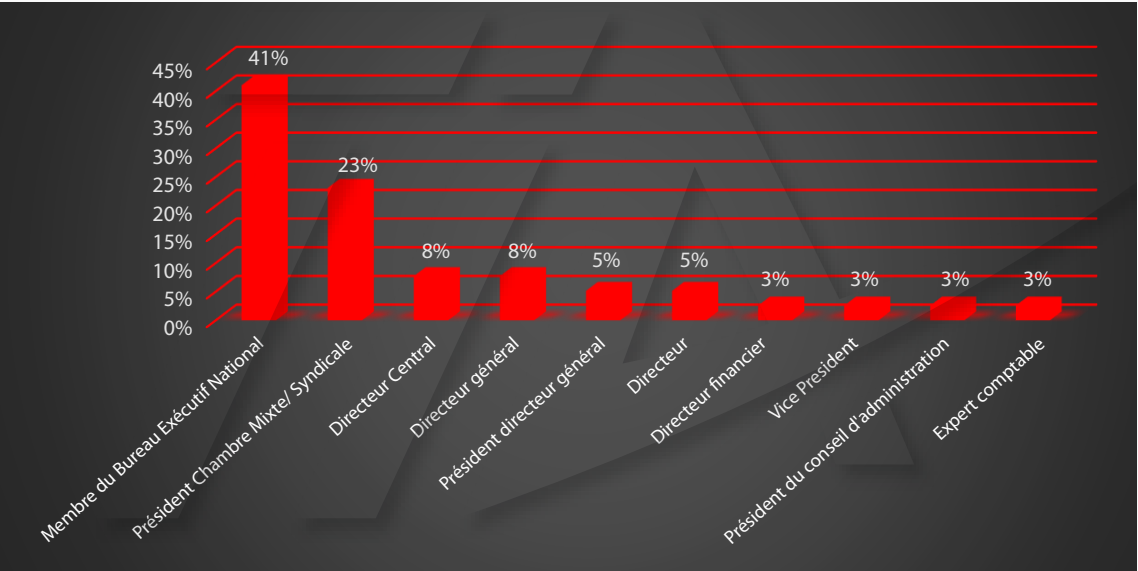
Pour recueillir les données de notre enquête, nous avons opté pour l'utilisation de questionnaire en ligne.

Figure 39. Les secteurs d'activités ayant participé à notre enquête



Source : Enquête TIA 2024.

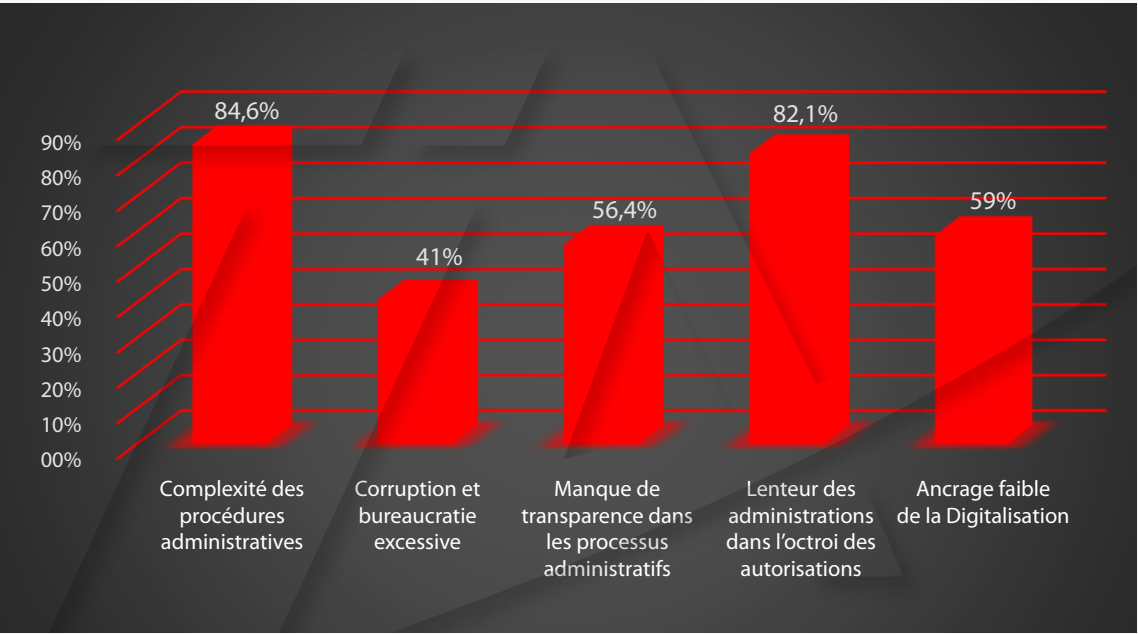
Figure 40. Profils des répondants



Source : Enquête TIA 2024.

• Résultats et analyses

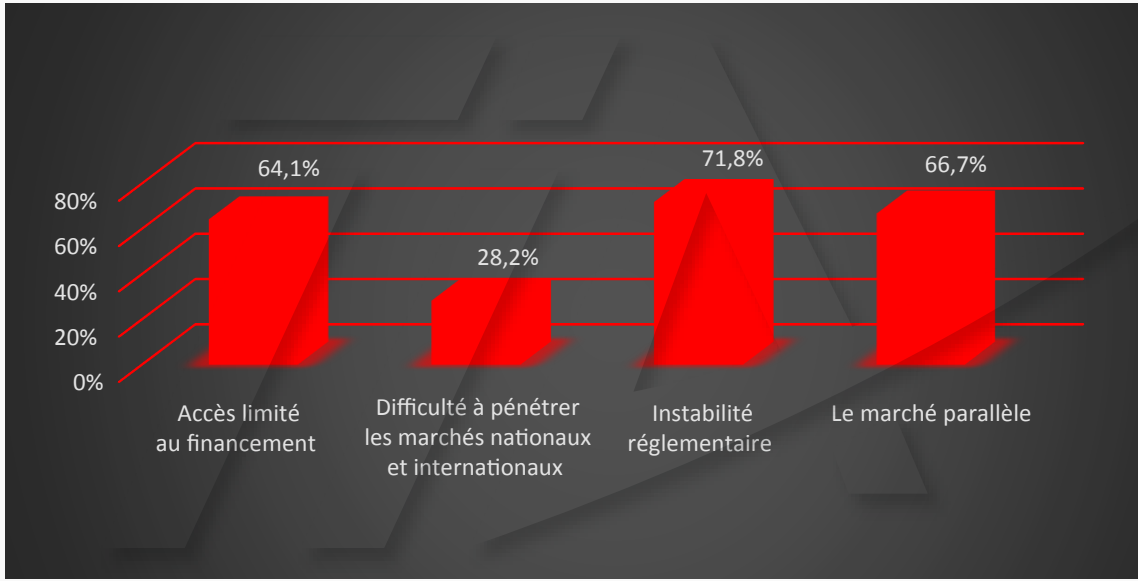
Figure 41. Quels sont les principaux obstacles auxquels les investisseurs (Tunisiens ou étrangers) sont confrontés en matière de bureaucratie et de formalités administratives ?



Les principaux obstacles auxquels les investisseurs, tunisiens ou étrangers, sont confrontés en matière de bureaucratie et de formalités administratives incluent **la complexité des procédures administratives** (84,6%), **la lenteur des administrations dans l'octroi des autorisations** (82,1%), l'ancrage faible de la digitalisation (59,0%), le manque de transparence dans les processus administratifs (56,4%) et la corruption ainsi que la bureaucratie excessive (41,0%). Ces constatations sont appuyées par les requêtes adressées à la TIA, qui représentent 37% des demandes.

Parmi celles-ci, 63 demandes d'autorisation auprès d'administrations compétentes ont été relevées, **signalant des retards fréquents dans l'obtention des autorisations environnementales et des autorisations pour les établissements classés**. En outre, d'autres difficultés ont été identifiées par les représentants du secteur privé, telles que le blocage dans la prise de décision, l'absence de coordination entre les différents bureaux et ministères, l'ambiguïté de la législation et le manque de confiance entre l'administration et les citoyens.

Figure 42. Quels sont les principaux défis rencontrés par les investisseurs en Tunisie ?

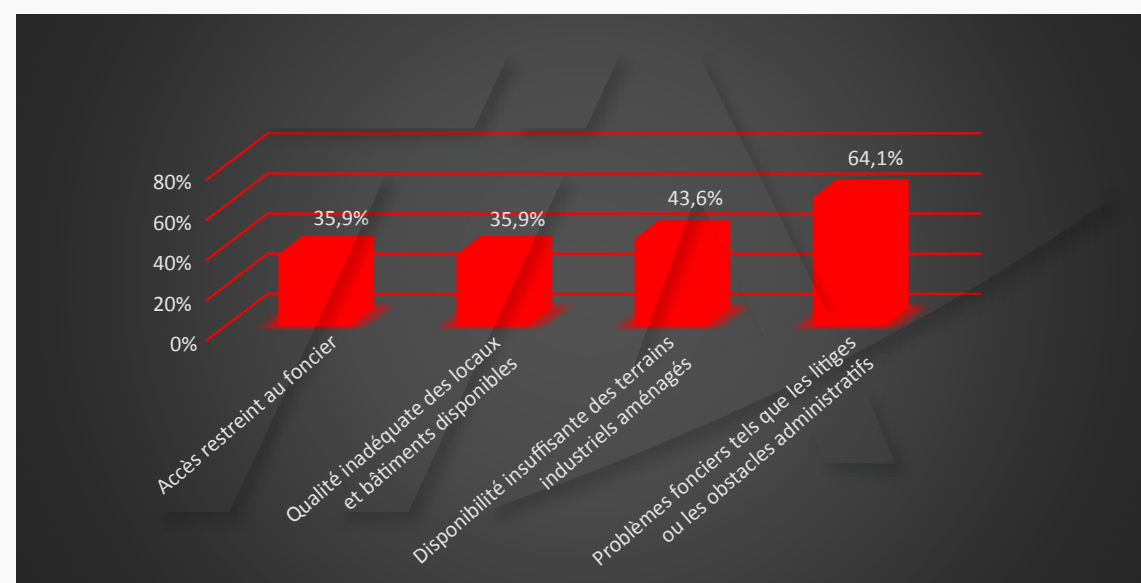


Les représentants du secteur privé ont identifié plusieurs défis majeurs auxquels les investisseurs en Tunisie sont confrontés. **L'instabilité réglementaire** est le défi le plus significatif, mentionnée par 71,8% des répondants. **L'accès limité au financement** est également un obstacle important, **signalé par 64,1% des participants**. **Le marché parallèle** représente un autre problème

majeur pour **66,7% des investisseurs**, tandis que **28,2% éprouvent des difficultés à pénétrer les marchés nationaux et internationaux**. En outre, des obstacles supplémentaires, bien que signalés par un pourcentage moindre (1%), incluent quelques mesures identifiées dans les différentes lois de finances en relation avec l'investissement, le système bancaire.



Figure 43. Quels défis particuliers les investisseurs rencontrent-ils dans le domaine du foncier en Tunisie ?



Les investisseurs en Tunisie rencontrent plusieurs défis particuliers dans le domaine du foncier, qui peuvent freiner leurs activités et augmenter les risques associés à leurs investissements. D'après les données recueillies, les problèmes fonciers, tels que **les litiges ou les obstacles administratifs**, représentent le défi le plus important, signalé par **64,1% des répondants**. En outre, la **disponibilité insuffisante des terrains industriels aménagés est mentionnée par 43,6%** des investisseurs, tandis que l'accès restreint au foncier et la qualité inadéquate des locaux et bâtiments disponibles sont tous deux relevés par **35,9%** des participants. Ce qui est confirmé par les requêtes reçues par les services de la TIA : 20% des requêtes concernent des aspects fonciers, incluant des difficultés de disponibilité et d'acquisition des terres.

Parmi celles-ci, 33 demandes de changement de vocation des terrains agricoles et d'acquisition de

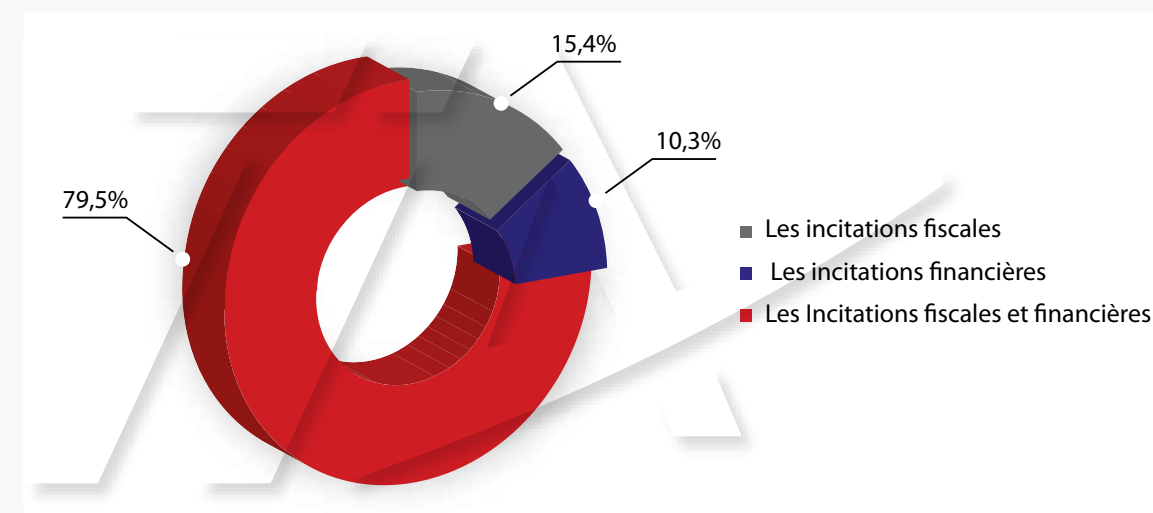
terrains pour de nouveaux projets ou extensions d'activités ont été recensées, soulignant **un manque de grandes parcelles pour les grands projets d'investissement**.

Des commentaires supplémentaires des représentants du secteur privé lors de cette enquête soulignent d'autres problèmes critiques. Par exemple, la **majorité des immeubles «médicaux» ne sont pas conformes aux normes de sécurité exigées par le cahier des charges**. De plus, **les plans d'aménagement prennent des décennies à être officiellement mis en place**, ce qui ouvre la porte aux spéculateurs et à divers intermédiaires, légaux ou parallèles, augmentant ainsi les risques inutiles pour les investisseurs. Il existe également **une incapacité à apporter des changements rapides aux choix urbains des communes pour satisfaire et ancrer de grands investisseurs**, un domaine où les concurrents de la Tunisie se montrent plus agressifs.

Ces défis mettent en évidence la **nécessité de réformes profondes pour améliorer la gestion foncière, accélérer les processus d'aménagement, et garantir une meilleure qualité des**

infrastructures disponibles. Une action concertée dans ces domaines est essentielle pour rendre le climat d'investissement en Tunisie plus attractif et sécurisé.

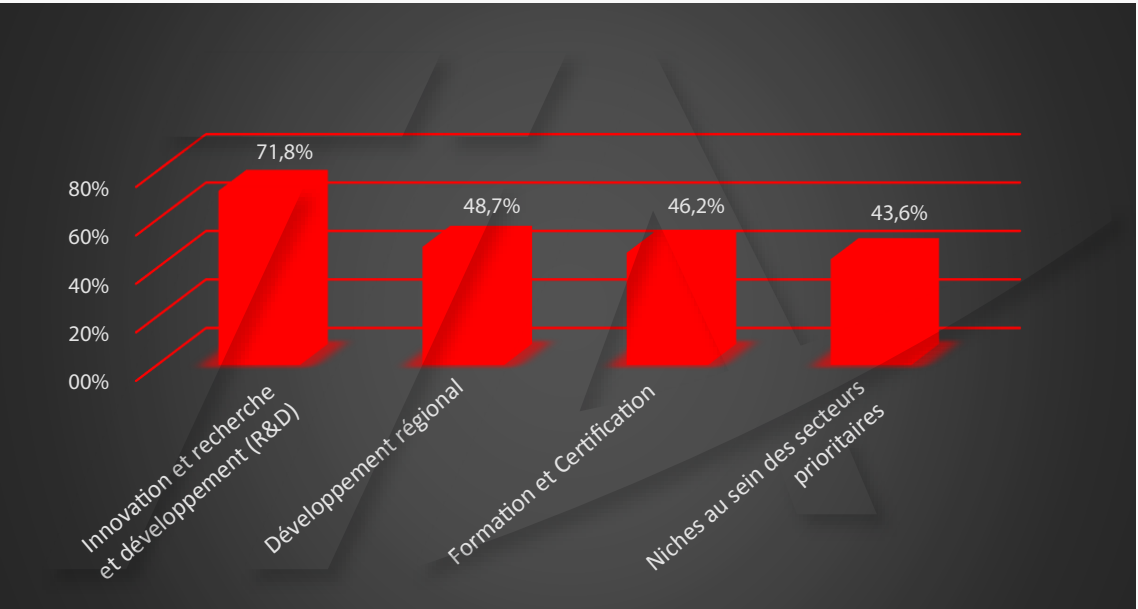
Figure 44. En matière d'incitations, vous jugez que le système d'incitation devrait se baser davantage sur :



Les représentants du secteur privé estiment que, en matière d'incitations, le système devrait se baser **d'avantage sur une combinaison d'incitations fiscales et financières**. Plus précisément, 15,4% des répondants privilégient les incitations fiscales

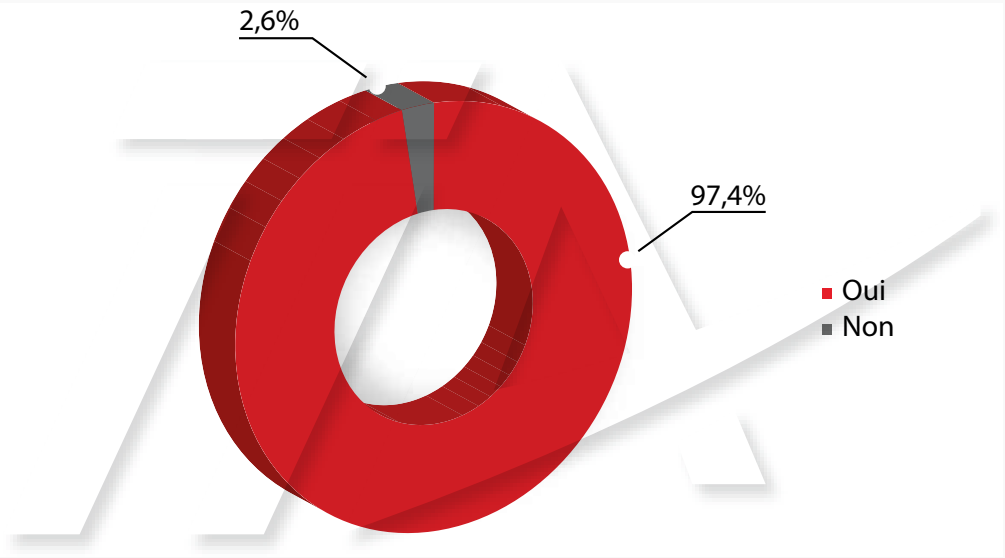
seules, tandis que 10,3% optent pour les incitations financières. Cependant, **une majorité écrasante de 79,5% des représentants pensent que le système d'incitation le plus efficace serait celui qui intègre à la fois des incitations fiscales et financières**.

Figure 45. Quel domaine devrait être davantage ciblé par les incitations selon vous parmi les suivants :



Les résultats de cette enquête montrent **une nette priorité** accordée à l'innovation et à la recherche et développement (R&D) en matière d'incitations, reflétant une tendance globale vers l'importance de l'innovation pour la compétitivité économique et le développement durable. En effet, **71,8% des répondants** considèrent l'innovation et la R&D comme **prioritaires**. Suivent le développement régional (48,7%), la formation et la certification (46,2%), et les niches au sein des secteurs prioritaires (43,6%).

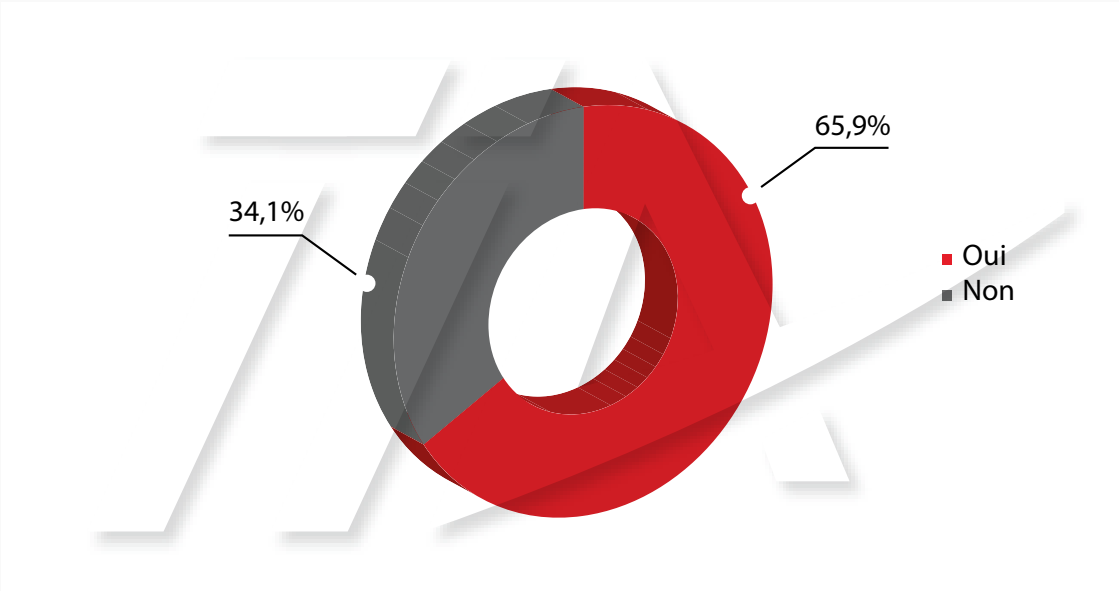
Figure 46. Jugez-vous que les législations relatives à l'investissement nécessitent plus de vulgarisation ?



Les réponses issues de l'enquête des représentants du secteur privé fournissent des indications claires **sur leurs perceptions des législations relatives à l'investissement et de l'adoption d'une licence unique pour les projets stratégiques**. Une écrasante majorité **de 97,4% des répondants** estiment que les législations relatives à l'investissement nécessitent

plus de vulgarisation, indiquant que les textes législatifs actuels sont perçus comme complexes, mal compris ou insuffisamment diffusés parmi les investisseurs. Une vulgarisation accrue pourrait faciliter la compréhension des obligations et des avantages liés à ces législations, rendant ainsi le climat d'investissement plus transparent et accessible.

Figure 47. Jugez-vous que l'adoption d'une licence unique pour les projets stratégiques est judicieuse ?



En ce qui concerne l'adoption d'une licence unique pour les projets stratégiques, **65,9% des répondants jugent cette mesure judicieuse**, indiquant une préférence pour la simplification et la rationalisation des processus d'autorisation. Cela pourrait réduire les obstacles bureaucratiques, accélérer la mise en œuvre des projets et attirer davantage d'investissements. Cependant, **34,1% des répondants sont contre cette idée**, ce qui peut refléter des préoccupations sur la centralisation excessive du pouvoir ou des doutes sur l'efficacité de cette mesure.

Conclusion

L'évaluation de l'environnement de l'investissement en Tunisie, réalisée à travers cette enquête auprès des représentants du secteur privé, a mis en évidence des défis majeurs. **La complexité des procédures administratives, la corruption, le manque de transparence, l'instabilité réglementaire et les problèmes fonciers** ont été identifiés comme des obstacles significatifs. Les réponses soulignent également **un besoin de réforme des incitations fiscales et financières**, avec un accent particulier

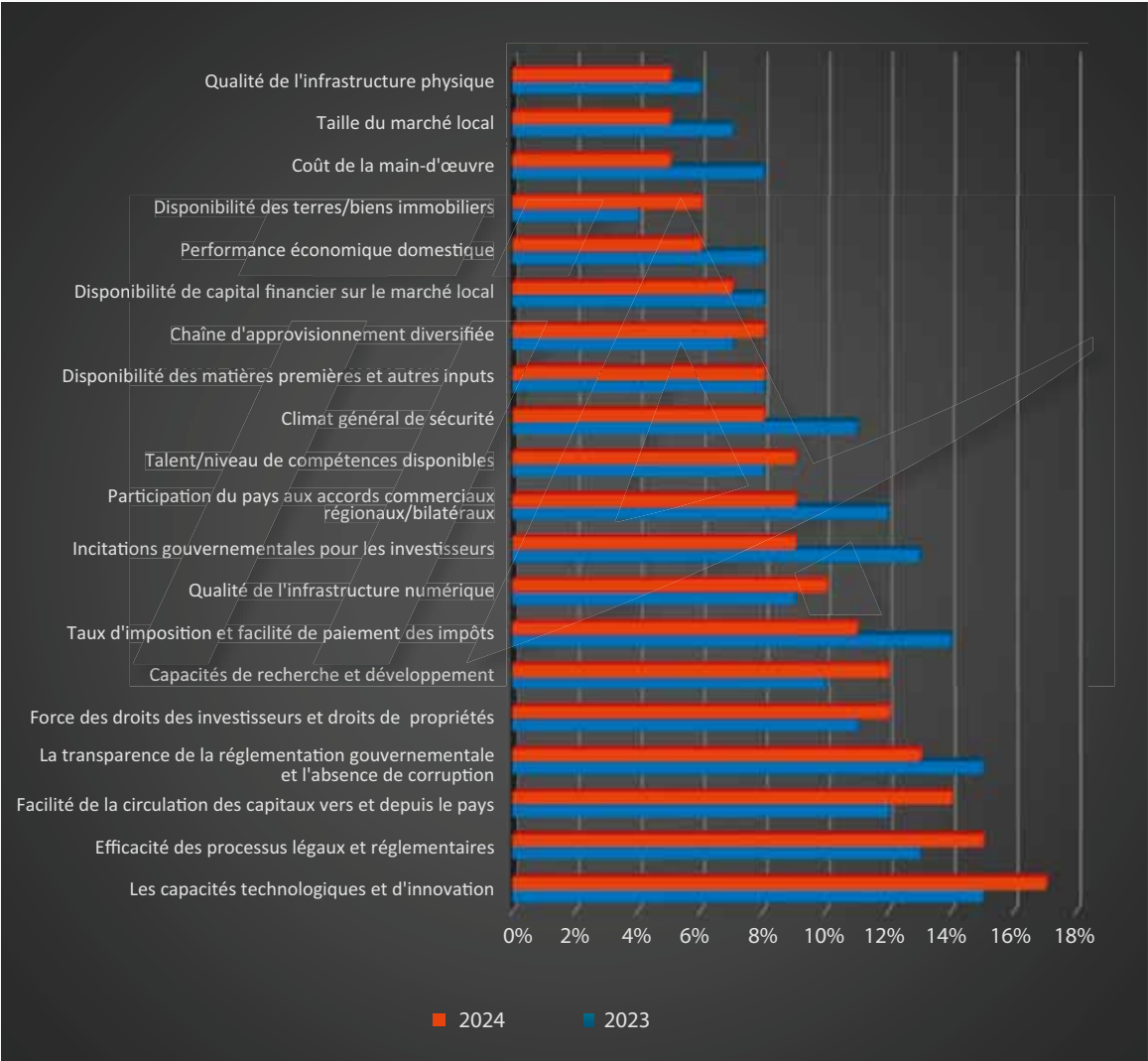


sur l'innovation et la R&D, ainsi qu'une demande de simplification des législations et de vulgarisation de la loi d'investissement. De plus, l'adoption d'une licence unique pour les projets stratégiques est considérée comme une mesure judicieuse. Ces conclusions appellent à des mesures concrètes visant à améliorer l'environnement de l'investissement en Tunisie.

■ 2.5. INDICE DE CONFIANCE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS (AT KEARNEY, 2024)

Les résultats de l'enquête de cette année révèlent que les chefs d'entreprise montrent des signes de plus grand optimisme quant aux perspectives d'investissement et aux perspectives de

Figure 48. Evolution des facteurs globaux les plus importants pour choisir et effectuer des investissements directs a l'étranger selon l'indice de confiance pour les investissements directs étrangers IDE(s) 2024



Source : AT Kearney, FDI Confidence Index (2024).

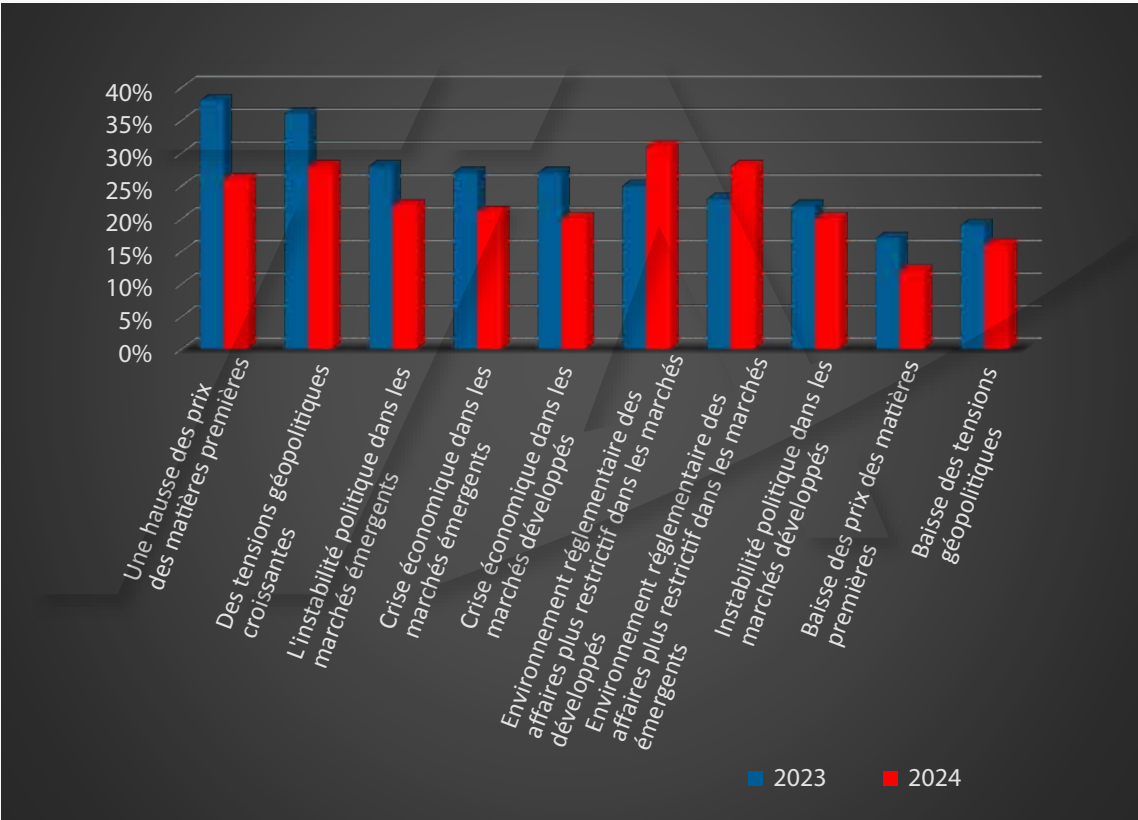
l'intelligence artificielle pour les trois prochaines années, bien que des préoccupations concernant les risques persistent.

Les investisseurs perçoivent la transparence des réglementations gouvernementales et des taux d'imposition au profit de l'efficacité réglementaire et de la facilité de mouvement des capitaux dans leurs décisions d'investissement.

Alors que les capacités technologiques et d'innovation restent une priorité absolue pour les

investisseurs lorsqu'ils choisissent des destinations d'IDE (en hausse d'un rang par rapport à l'année 2023), l'efficacité réglementaire et la facilité de mouvement des capitaux sont classées respectivement au deuxième et troisième position. Cela indique peut-être que le protectionnisme croissant et la poussée vers l'autosuffisance post-pandémique rendent les investissements étrangers dans certains marchés plus difficiles. En conséquence, l'investissement de proximité (nearchoring pour améliorer l'efficacité et la facilité de mouvement des capitaux pourrait être une préoccupation des investisseurs.

Figure 49. Comment les investisseurs envisagent- ils l'évolution de la situation en 2024 selon l'indice de confiance pour les IDE(s)



Source: AT Kearney, FDI Confidence Index (2024).

En 2023, les investisseurs ont cité l'augmentation des tensions géopolitiques et la hausse des prix des matières premières comme les événements les plus probables pour l'année à venir. Pour le reste de cette année, les préoccupations des investisseurs concernant **les tensions géopolitiques persistent, accompagnées d'une anticipation croissante de réglementations commerciales plus restrictives dans les marchés développés et émergents.**

Ces opinions sont influencées par l'augmentation des politiques industrielles et l'introduction de nouvelles réglementations technologiques et climatiques. Les marchés développés et émergents **renforcent leurs politiques industrielles**, souvent au profit des industries nationales et au détriment des investisseurs et entreprises étrangers.

Ces politiques s'accompagnent d'interventions commerciales et de mesures réglementaires, telles que les tarifs douaniers, les subventions et les restrictions à l'exportation, créant des obstacles commerciaux pour les investisseurs étrangers.

Les tensions géopolitiques restent également une préoccupation majeure. Les investisseurs préoyaient **une augmentation des tensions géopolitiques en 2023, et cette préoccupation demeure en 2024.** Les conflits géopolitiques récents, tels que la guerre en Ukraine, les frictions entre l'Occident et la Chine, et l'instabilité au Moyen-Orient, persistent avec peu de chances de résolution rapide.

Conclusion

Les principaux résultats du FDI Confidence Index 2024 suggèrent que **les investisseurs sont étonnamment optimistes quant à l'état de l'environnement opérationnel mondial et au niveau des IDE**, malgré de nombreux défis géopolitiques, environnementaux et sociaux convergents. Et dans une année où plus de la moitié du monde se prépare à des élections dans un super cycle électoral, **les investisseurs étrangers semblent relativement indifférents à la volatilité potentielle à venir.** Au contraire, une vaste majorité des répondants à l'enquête s'attendent à ce que **les niveaux d'IDE de leurs entreprises augmentent au cours des trois prochaines années**, beaucoup utilisant déjà ou prévoyant d'utiliser l'IA dans leurs décisions d'investissement. Il n'est donc pas surprenant que les répondants aient cité **les capacités technologiques et d'innovation comme leur priorité principale dans le choix des destinations d'investissement cette année.** La préférence claire pour les marchés technologiquement avancés se reflète également dans les trois premiers marchés de l'indice de cette année : les États-Unis, le Canada et la Chine.



INTRODUCTION

Ce chapitre retrace les principales orientations et tendances des investissements mondiaux au cours de l'année 2023 et du début de 2024, en mettant l'accent sur les politiques et les réformes préconisées au niveau international.

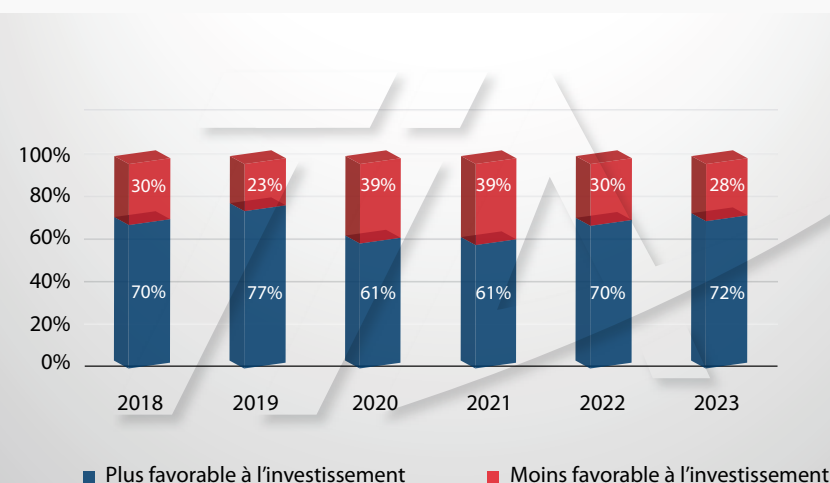
La finalité est d'évaluer l'environnement d'investissement en Tunisie dans un contexte concurrentiel.

Ce chapitre présente également deux études de cas. La première concerne les politiques d'investissement responsables, la deuxième porte sur les politiques d'investissement visant l'aspect genre avec une approche comparative par rapport au contexte Tunisien.

1. TENDANCES MONDIALES EN MATIÈRE DE POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

Selon le World Investment Report 2024 (UNCTAD), en 2023, 73 pays ont introduit un total de 137 mesures affectant les investissements directs étrangers (IDE), soit une baisse de 25 % par rapport à 2022. La majorité de ces mesures, soit 72 %, étaient favorables aux investisseurs, en légère hausse par rapport à 2022 où ce pourcentage était de 70 %. Les mesures moins favorables à l'investissement représentaient 28%. Cela confirme un retour à la répartition d'avant la pandémie entre les mesures politiques plus et moins favorables aux investisseurs.

Figure 50. Répartition des politiques/mesures d'investissement entre 2018 et 2023



Il convient de noter que des différences significatives persistent entre les pays en développement et les pays développés en matière de politiques d'investissement. En 2023, 86% des mesures adoptées par les pays en développement étaient favorables aux investisseurs, tandis que dans les pays développés, seulement 40% des mesures étaient favorables, contre un minimum de 17 % en 2020. Les pays africains et asiatiques en développement ont été les plus actifs dans l'adoption de nouvelles politiques favorables, tandis que la plupart des nouvelles mesures en Europe et en Amérique du Nord étaient moins favorables, souvent liées à des préoccupations de sécurité.

■ 1.1. Des mesures restrictives à l'encontre des investissements étrangers de la part des pays développés (FDI screening)

Comme en 2022, D'autres pays notamment développés ont introduit en 2023 et début 2024 des restrictions à la participation étrangère pour protéger des secteurs spécifiques notamment liés à la sécurité nationale et aux technologies : les Pays bas, La Suède, la France, l'Allemagne ; L'Espagne, le Luxembourg, la Slovénie, le Danemark, la Belgique et Singapour.



■ 1.2. Des mesures de libéralisation et facilitation de l'accès au marché

 **Mozambique** Libéralise le marché à travers l'élimination de plusieurs autorisations avec une approche de liste positive ce qui étend de 11 à 66 le nombre d'activités pouvant être démarrées sans autorisation. Essentiellement,

la plupart des types d'entreprises qui ne nécessitent pas de présentation technique ou de licences spécifiques peuvent être enregistrées par un processus en ligne appelé «simple déclaration».



Ethiopie : Ouverture du secteur commercial aux investisseurs étrangers. Une nouvelle législation qui répertorie les opportunités d'investissement dans les domaines de l'exportation, de l'importation, du commerce de gros et de détail, généralement réservés aux entités nationales. Il décrit les conditions d'éligibilité auxquelles doivent satisfaire les investisseurs étrangers pour entrer dans ces secteurs restreints.



Chine : Autorise la propriété étrangère à 100 % dans certains services de télécommunications à haute valeur ajoutée.

■ 1.3. Des résidences de longue durée pour les investisseurs étrangers

Facilitation du séjour des investisseurs étrangers :



Indonésie : Un programme Golden Visa de 10 ans pour attirer les investissements directs étrangers (Les projets d'investissement dont le coût dépasse 50 Millions de Dollars



Arabie Saoudite : Programme de visa de visite d'affaires électronique «Visiting Investor»,



Thaïlande : nouveau type de visa d'investisseur, Les nouveaux visas CEE sont classés en quatre types notamment Spécialistes : Visa CEE «S» Cadres : Visa CEE «E» Professionnels



 **Malaisie** : Annonce de l'adoption du Pass Investisseur Stratégique.

 **Serbie** : a adopté d'importantes modifications à la loi sur les étrangers. Les modifications introduisent une nouvelle approche digitale permettant aux citoyens étrangers d'obtenir des permis de séjour et de travail, améliorant ainsi l'efficacité administrative et la clarté juridique. Les amendements prolongent également la durée des permis de séjour temporaires d'un à trois ans, réduisant ainsi les obstacles bureaucratiques.

■ 1.4. Des incitations ciblées

 **Egypte** : Accorde de nouvelles incitations à certains projets d'investissement industriel et à leurs extensions : industries métallurgiques, industries chimiques, industries mécaniques, industries médicales et pharmaceutiques, industries textiles et industries minières. Les incitations sont classées en fonction du pourcentage de financement étranger du projet comme suit :

- Les projets bénéficiant d'un financement étranger compris entre 50% et 75% auront droit à une incitation en espèces équivalant à 35 % de l'impôt sur le revenu dû sur le projet.
- Les projets bénéficiant d'un financement étranger compris entre 75% et 90% auront droit à une incitation en espèces équivalant à 45% de l'impôt sur le revenu dû sur le projet.
- Les projets bénéficiant d'un financement étranger de 90% ou plus auront droit à une incitation en espèces équivalant à 55% de l'impôt sur le revenu dû sur le projet.

 **Hongrie** : Introduit un allègement fiscal pour l'industrie pharmaceutique.

 **Arabie Saoudite** : Offre un allègement fiscal sur 30 ans pour attirer les sièges sociaux régionaux.

 **Mexique** : Met en œuvre de nouvelles incitations pour promouvoir le Nearshoring.

Les secteurs clés identifiés comprennent les semi-conducteurs, l'automobile (en particulier dans l'électromobilité), les équipements électriques et électroniques, les dispositifs médicaux et pharmaceutiques, l'agro-industrie et l'alimentation humaine et animale. L'objectif est de maximiser la compétitivité du Mexique dans ces secteurs et d'attirer les investissements étrangers directs.

Les nouvelles incitations fiscales comprennent : un amortissement accéléré pour les investissements dans de nouveaux actifs effectués du 12 octobre 2023 au 31 décembre 2024. - Une déduction fiscale supplémentaire pour les augmentations des dépenses de formation de la main-d'œuvre effectuées entre 2023 et 2025.

 **Portugal** : Établit un système d'incitations financières pour les grands projets d'investissement.

■ 1.5. Facilitation de l'investissement

 **L'Egypte** : La nouvelle approbation unique est délivrée dans un délai de 20 jours et couvre les licences de construction, les exigences environnementales, la protection civile et d'autres permis liés aux activités



الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

d'investissement. Le GAFI a déjà accordé 20 de ces nouveaux agréments, dont quatre pour des projets d'hydrogène vert.

- ✓ Une nouvelle plateforme pour l'octroi de la licence dorée
- ✓ Une nouvelle silver licence pour les Start ups
- ✓ Une nouvelle composition du conseil supérieur de l'investissement avec une ouverture à l'expertise du secteur privé sans droit de vote
- ✓ Une nouvelle société pour promouvoir les investissements des expatriés

 **Maroc** : un nouveau programme pour l'entrepreneuriat ana mouqawil et un nouveau programme go to Market.

 **Uruguay** : Un guichet unique pour l'investissement.

 **Mexique** : Un guichet unique pour les investisseurs et un registre unifié pour les projets d'investissement.

 **UZBEKISTAN** : un « guichet unique » pour les investisseurs.

 **Arabie Saoudite** : Création des premiers tribunaux administratifs pour les litiges entre investisseurs et États.

■ 1.6 Infrastructure de l'investissement/ Zones économiques spéciales

 **Algérie** : a établi les lignes directrices pour l'attribution des terrains appartenant à l'État aux projets d'investissement, avec

pour objectif principal de promouvoir les efforts d'investissement. Cette législation confère à l'Agence algérienne de promotion des investissements le pouvoir d'accorder des concessions pour des projets d'investissement sur des terrains domaniaux, conformément aux critères définis par les mécanismes de régulation, pour une durée initiale de 33 ans, avec possibilité de renouvellement.

 **Kenya** : lance 5 zones économiques spéciales.

 **Bangladesh** : créer un nouveau cadre juridique pour les zones économiques spéciales.

 **Malaisie** : Introduit une zone financière spéciale à Forest City pour attirer les investissements étrangers.

 **Lituanie** : un système national de réservation de terres a été mis en place pour atténuer le manque de grandes parcelles de terrain aménagées pour des projets d'investissement. Ce modèle permet la pré-réservation de terrains domaniaux pour d'éventuels projets d'investissement privé.

■ 1.7. Actions promotionnelles de l'investissement

 **Costa Rica** : Lance une nouvelle stratégie d'attraction des IDEs, La stratégie vise à la fois les secteurs bien établis qui méritent d'être davantage promus (par exemple, les sciences de la vie, la fabrication de pointe, les technologies numériques, les BPO et le tourisme) et les secteurs en plein essor (par

exemple les produits pharmaceutiques, biopharmaceutiques, l'agriculture, la mariculture, l'alimentation, la santé, la logistique), et biomatériaux.



Jordanie : lance la stratégie de promotion des investissements 2023-2026 sous-traitera

toutes les activités de promotion externe à des agences de marketing spécialisées dans ce domaine, qui seront chargées d'identifier les investisseurs potentiels et de mener des campagnes promotionnelles spécialisées dans les pays cibles

Tableau 3. Comparaison avec le contexte Tunisien

Réformes / Mesures		Initiatives existantes
Résidence de longue durée investisseur étranger	✓	Décret-loi 68-2022
Des incitations spécifiques	✓	Loi de finances 2024 : incitations spécifiques dans le domaine de l'économie verte, bleue et circulaire
Des exonérations fiscales sièges régionaux	✗	
Incitations Nearshoring relocalisation	✗	
Autorisation unique pour certains projets	⬮	En cours d'étude
Tribunal dédié litige investisseur État	✗	
Branding économique	⬮	En cours
Recours à des agences de Marketing spécialisées de promotion	✗	



2. ETUDE DE CAS/ BENCHMARK DES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLES

Plusieurs pays à travers le monde ont adopté des lois qui déterminent le pourcentage de soutien au tissu entrepreneurial par le biais de la responsabilité sociale. Ces législations exigent que les entreprises précisent un pourcentage des bénéfices qu'elles doivent allouer à la dimension sociétale.

Ce pourcentage varie de 1% à 5%. Par exemple, l'Inde consacre 2 % des bénéfices des entreprises à la responsabilité sociale. Dans d'autres pays qui ne précisent pas de pourcentage précis, les entreprises sont tenues de se fixer des objectifs de responsabilité sociale et de s'efforcer de les atteindre, et elles doivent soumettre un rapport annuel sur leurs activités. En général, les entreprises des pays développés rivalisent pour adopter la responsabilité sociale dans le cadre de leur stratégie d'investissement et de marketing.



Egypte

Loi d'investissement : disposition dédiée à la responsabilité sociétale

Article 15 : Afin d'atteindre des objectifs de développement global et durable, l'investisseur peut affecter un pourcentage de ses bénéfices annuels (max 10%) à la mise en place d'un système de développement communautaire, en dehors de son

projet d'investissement, à travers sa participation dans tout ou partie des domaines suivants :

1. Prendre les mesures nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement.
2. Fournir des services ou des programmes dans les domaines de la santé, des soins sociaux ou culturels, ou dans tout autre domaine de développement.
3. Soutenir l'enseignement technique ou financer des recherches, des études et des campagnes de sensibilisation visant à développer et à améliorer la production en accord avec une université ou un institut de recherche scientifique.

Ces investisseurs peuvent bénéficier d'une réduction fiscale.



Maroc

Nouvelle charte d'investissement 2023

Prime aux projets d'investissement durable à hauteur de 3% : un des critères d'éligibilité adoptés : Mise en place de programmes sociaux engageants en matière de responsabilité sociétale.

Comparaison avec le contexte Tunisien

- Il existe en Tunisie une loi RSE qui n'offre pas d'avantages spécifiques aux investisseurs. Il existe aussi la loi d'investissement en Tunisie qui définit les obligations des investisseurs en matière de respect de la législation en vigueur dans des domaines liés à la conduite responsable des entreprises.
- Il est proposé de légiférer dans ce domaine en matière d'incitations dans le cadre d'une révision potentielle de ces lois.



3. ETUDE DE CAS/ L'ASPECT GENRE DANS LES LOIS D'INVESTISSEMENT BENCHMARK

Jordanie Nouvelle loi d'investissement 2022

Le critère genre est parmi les 8 critères pour bénéficier des incitations prévues par la nouvelle loi : Employer des employées jordaniennes représentant au moins 50 % de la main-d'œuvre totale, à condition

que leur nombre ne soit pas inférieur à (50) femmes jordaniennes.

Maroc Nouvelle charte d'investissement 2023

Prime ratio genre⁷ de 3% du cout d'investissement

Egypte

Loi d'investissement (Article dédié / les principes fondamentaux de l'investissement).

L'égalité des opportunités d'investissement et l'égalité des chances quelle que soit la taille et l'emplacement du Projet et **sans discrimination fondée sur le sexe..**

⁷ Masse salariale réservée aux femmes divisées par la masse salariale totale..

Rôle des agences d'investissement dans la promotion de la parité genre

Certaines Agences d'investissement veillent également à intégrer **ce que leur image de marque est conforme à l'égalité des sexes du pays engagements et intégrés dans la proposition de valeur commercialisé auprès des investisseurs.**

Le rapport des observateurs de l'IPA 2020 de la (CNUCED) révèle que les agences intègrent de plus en plus l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans leur travail de deux manières : **garantir que les opérations des entreprises étrangères ont un impact positif sur l'égalité des sexes dans le pays d'accueil et promouvoir la parité hommes-femmes au sein même de l'agence.**

Exemples :

Le CINDE du Costa Rica qui a l'objectif **d'atteindre 50% d'emplois générés par les entreprises démarcher en faveur des femmes.** L'Agence de promotion Exportations et Investissements du Paraguay REDIEX, a joué un rôle essentiel dans la décision des investisseurs étrangers **dans le secteur automobile pour un recrutement inclusif.**



الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

En Tunisie, il existe des programmes encourageant l'entreprenariat féminin mais **il n'existe pas de dispositions claires dans les législations afférentes à l'investissement.** Une initiative est actuellement conduite par la Tunisie Investment Authority pour intégrer l'aspect genre au niveau de la grille des critères d'évaluation des incitations octroyées aux projets d'intérêt national (la place des femmes dans les postes décisionnelles / le plafond de verre).

“ CHAPITRE VI. LES RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT ”

INTRODUCTION

Les recommandations présentées dans ce chapitre sont issues principalement de la veille stratégique, du déroulé des sessions du conseil stratégique, ainsi que des doléances du secteur privé local et des chambres mixtes.

Certaines recommandations ont été émises dans les rapports précédents mais sont toujours d'actualité.

1. L'ACCÈS AU MARCHÉ

- Accélérer la promulgation de la liste négative restreinte et éliminer les restrictions sur la participation étrangère dans des secteurs à fort potentiel d'attraction d'IDEs.
- Recourir davantage au principe du silence vaut autorisation conféré à Tunisia Investment Authority conformément aux dispositions de la loi d'investissement pour accélérer le processus des autorisations.

2. LES SERVICES À L'INVESTISSEUR

- Instaurer un fast Track pour les investisseurs stratégiques au niveau de l'aéroport avec un accompagnement personnalisé.
- Déployer un service en ligne sur la disponibilité du bassin de la main-d'œuvre et les ingénieurs et les demandes par qualification au niveau régional.

3. LE DISPOSITIF D'INCITATION À L'INVESTISSEMENT

- Octroyer des incitations spécifiques de longue durée pour encourager les Multinationales à créer des sièges régionaux en Tunisie.
- Prévoir des dispositifs d'incitations limités dans le temps first-come, first-served basis.
- Prévoir un dispositif d'incitation pour les entreprises qui engagent des dépenses dans le domaine de la conduite responsable.
- Prévoir des conventions avec des investisseurs stratégiques incorporant des incitations de la loi d'investissement et d'autres avantages après négociation (package personnalisé / offre spécifique).

4. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

- Créer une ligne de financement vert dans les mécanismes d'intervention du Fonds Tunisien de l'Investissement.
- Créer un mécanisme d'encouragement des investissements à l'étranger et l'internationalisation et inciter les banques locales à ouvrir des filiales à l'étranger pour accompagner les investisseurs tunisiens.

5. L'INFRASTRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT

- Mettre en place un système national de réservation de terres domaniales pour atténuer le manque de grandes parcelles de terrain aménagées pour des projets d'investissement. Ce modèle permet la pré-réservation de terrains domaniaux pour d'éventuels projets d'investissement privé.



**Pôle des Politiques d'Investissement
et des Réformes & Direction Statistique**

Rédacteurs :

GHALI Manoubi, IHEB Samoud, HAITHAM Hammami.